



VILLE DE  
MARSEILLE

# Budget Primitif Rapport de présentation **2026**

## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>LE BUDGET PRINCIPAL (NOMENCLATURE M57)</b> .....	<b>4</b>
<b>I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
<b>I.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
I.1.1 LES DOTATIONS .....	5
I.1.2 LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA METROPOLE .....	9
I.1.3 LES SUBVENTIONS REÇUES .....	11
I.1.4 LES RECETTES FISCALES .....	12
I.1.5 LES PRODUITS DES SERVICES .....	15
I.1.6 LES ATTENUATIONS DE CHARGES .....	16
I.1.7 LES PRODUITS SPECIFIQUES .....	16
I.1.8 LES PRODUITS FINANCIERS .....	17
<b>I.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>18</b>
I.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL .....	18
I.2.2 LES CREDITS D'ACTIVITE ET LES SUBVENTIONS .....	21
I.2.3 LES CREDITS RELATIFS AUX ATTENUATIONS DE PRODUITS .....	31
I.2.4 LES DOTATIONS AUX MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS .....	32
I.2.5 LES FRAIS FINANCIERS .....	32
<b>II LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>33</b>
<b>II.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>33</b>
II.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT .....	33
II.1.2 LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE .....	43
<b>II.2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>44</b>
II.2.1 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERÇUES .....	44
II.2.2 LES RESSOURCES PROPRES .....	45
II.2.3 L'EMPRUNT .....	46
<b>BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES (NOMENCLATURE M4)</b> .....	<b>47</b>
<b>BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI (NOMENCLATURE M57)</b> .....	<b>49</b>
<b>BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME (NOMENCLATURE M4)</b> .....	<b>51</b>
<b>BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS (NOMENCLATURE M4)</b> .....	<b>53</b>
<b>BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (NOMENCLATURE M57)</b> .....	<b>56</b>
<b>ANNEXE BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE</b> .....	<b>58</b>

## PREAMBULE

*Alors que les crises internationales se succèdent et s'aggravent (conflits géopolitiques persistants, tensions sur les marchés de l'énergie, inflation résiduelle), la France fait face à des défis économiques et sociaux sans précédent. Les annonces successives du gouvernement, dans un cadre budgétaire national encore incertain et dégradé malgré le vote de la Loi de finances en février 2026, pèsent sur les marges de manœuvre des collectivités locales.*

*Les restrictions budgétaires imposées aux territoires, couplées à une visibilité limitée sur les dotations de l'État, rendent l'exercice de construction du budget 2026 particulièrement complexe. Dans ce cadre, l'exécutif municipal se doit d'anticiper les risques tout en maintenant ses engagements envers les Marseillais, pour assurer le financement des priorités du mandat, en optimisant les dépenses et en poursuivant leur rationalisation dans la démarche toujours constante d'une utilisation performante des deniers publics.*

*Le budget primitif 2026 de Marseille s'inscrit donc dans un contexte exceptionnel, marqué par une double transition : institutionnelle, avec les élections municipales de mars dernier, et économique, dans un environnement national et international toujours plus incertain.*

*La période qui s'ouvre avec ce BP26 portera fièrement le programme de la majorité municipale issue des urnes, pour une ville qui protège, qui rassemble et qui prépare l'avenir.*

*Ce budget sera l'occasion de soutenir les acteurs économiques et associatifs et de développer encore les mesures de justice sociale et de soutien au pouvoir d'achat des Marseillaises et des Marseillais.*

*Conformément aux engagements de la majorité nouvellement élue, il garantira le développement et la pérennité des services publics et la poursuite des investissements essentiels pour les Marseillaises et les Marseillais.*

*Au travers de ce budget, la majorité municipale entame de façon volontariste la mise en oeuvre concrète du projet développé lors de la campagne électorale, prolongement naturel d'un travail de fond engagé depuis 6 ans maintenant, avec les Marseillais et pour les Marseillais.*

*L'éducation restera notre boussole avec le plan Ecoles inédit, sur de bons rails pour se déployer selon le calendrier prévu. Des mesures encore amplifiées permettront d'accroître le pouvoir d'achat des parents et les moyens des enseignants, pour que chacun puisse offrir, à nos petits Marseillais, une éducation digne, quelle que soit sa condition sociale, quelles que soient ses origines, quel que soit son quartier. Les conditions de restauration des élèves seront encore améliorées, dans le cadre de la poursuite d'une tarification juste et solidaire, pour une cantine de qualité (davantage de produits bio ou labellisés, aucun produit ultra-transformé, des cuisines de proximité, des menus toujours plus diversifiés...) et des offres renforcées de petits déjeuners. Car, l'avenir de Marseille se joue d'abord dans ses écoles, lieux d'émancipation, d'inclusion et de construction de la citoyenneté.*

*Sur le terrain de la sécurité, depuis 2020, nous poursuivons l'effort de rattrapage et de restructuration de la Police Municipale. Et, nous tiendrons nos engagements d'un nouveau doublement des effectifs sur la durée du mandat pour prolonger ces missions que les Marseillais attendent tant, en n'oubliant aucun quartier de cette Ville. En déployant des antennes de Police Municipale dans tous les secteurs, nous faisons le pari de la proximité pour garantir la tranquillité publique. Car protéger chacun est essentiel, comme condition première de la liberté, comme rempart aux divisions qui menacent notre cohésion sociale et comme bouclier face à toutes les formes de violences et d'incivilités. Protéger, c'est aussi lutter et s'adapter face aux menaces du dérèglement climatique, qui met à l'épreuve notre capacité collective à bien vivre dans notre ville. Et, nous continuerons à agir, comme cela a été le cas depuis 6 ans, pour le logement des Marseillais, en luttant contre ceux qui font de l'indignité des conditions de logement un exercice mercantile abjecte.*

*Toujours œuvrer pour le vivre ensemble, tant caractéristique de l'âme et de l'identité de notre Ville, fait également partie des engagements forts de la présente municipalité. Pour que Marseille demeure à jamais cette ville d'engagements, portés par ses nombreuses associations, dans des domaines divers comme la culture et les arts, cimés d'une identité commune, qui seront portés haut et fort dans notre budget, le sport, vecteur d'épanouissement et de fraternité, les loisirs pour tous autour de grands projets qui verront le jour sur l'ensemble de notre littoral, du nord au sud, ou avec le projet du parc de la Bonne Mère, pour rendre ces lieux agréables et accessibles à toutes et tous, en les respectant et en les préservant...*

*Ainsi donc, ce budget 2026 se veut avant tout l'outil de continuité volontariste des actions menées depuis 2020. Il assure la poursuite des politiques publiques essentielles (éducation, petite enfance, social, sécurité, logement, respect de l'environnement), tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité.*

*Par ailleurs, les relations avec les autres collectivités - Métropole, Département, Région - deviennent, au regard des dernières élections municipales, un enjeu majeur. Les déséquilibres financiers et les attentes croissantes des citoyens imposent une coordination renforcée pour rétablir un réel traitement juste et équitable dû à Marseille, capitale régionale, et pour trouver des synergies et optimiser, ainsi, l'usage des deniers publics. La nouvelle gouvernance métropolitaine devra permettre à la Ville de Marseille de mieux défendre ses intérêts et ceux de ses habitants, notamment sur des sujets comme la propreté, les transports, le logement ou le cadre de vie.*

*Avec un volume global de près de 2,16 Md€ (dont 1 577,8 M€ en fonctionnement et 582 M€ en investissement), le budget 2026 confirme l'ambition de la Ville de poursuivre la modernisation de ses infrastructures et d'améliorer le quotidien de ses habitants. Les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé pour poursuivre la remise à niveau du patrimoine communal et préparer l'avenir.*

*2026 sera une année déterminante pour l'avenir de Marseille. Le Budget soumis au vote permet de maintenir le cap sur les projets en cours et de poser les bases de nouveaux projets, en laissant, à l'équipe municipale, la possibilité de piloter les priorités en fonction des attentes exprimées par les Marseillais, lors des dernières élections.*

*Dans ce contexte exigeant et incertain, la majorité municipale réaffirme son engagement de protéger les plus fragiles, d'investir dans l'avenir et de construire une métropole méditerranéenne plus juste, plus solidaire et plus résiliente. Marseille est et restera pour nous toutes et tous une terre de liberté, de justice et d'avenir.*

## LE BUDGET PRINCIPAL (NOMENCLATURE M57)

**NB : Le décalage du vote du budget primitif 2026 lié à la tenue des élections municipales permet de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025.**

**Le budget principal de la Ville s'élève en 2026 à 2 159,8 M€, dont 1 577,8 M€ en fonctionnement et 582 M€ en investissement.**

### FONCTIONNEMENT

#### OPÉRATIONS RÉELLES

Charges de personnel	841,13	Fiscalité et compensations fiscales	892,77
		Dotations	254,14
Crédits d'activité (chapitre 011, 65, 6568, 67)	361,70	Relations financières avec l'EPCI	181,23
		Produits de gestion et des services (70, 75, 77)	107,34
Subventions versées (657..)	155,84	Subventions reçues	67,22
Atténuations de produits	20,56	Atténuations de charges	14,56
Dotations aux amortissements	17,15	Produits financiers	2,88
Frais financiers et divers	34,94		
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>1 431,31</b>	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>1 520,12</b>

#### OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Dotations aux amortissements et provisions	86,63	Subventions d'investissement transférées	2,75
Virement à la section d'investissement	36,55	Reprises sur amortissements et provisions	-
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>123,18</b>	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>2,75</b>

**DÉPENSES DE L'EXERCICE 1 554,50**

**RECETTES DE L'EXERCICE 1 522,87**

Reports	23,29	Résultat reporté 2025	54,92
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 577,79</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 577,79</b>

### INVESTISSEMENT

#### OPÉRATIONS RÉELLES

Subventions et AC d'investissement	54,96	Emprunts et cautionnements (16)	277,26
Immobilisations et comptes de tiers (20, 21, 23, 26, 27, 45)	281,47	Subventions et divers (13, 45.., 275)	31,39
Divers remboursements (13)	0,66	F.C.T.V.A	25,43
Remboursement et gestion de la dette, cautionnements (16)	135,90	Cessions d'actifs	11,15
		Remboursement dette Métropole budgets annexes et avances	7,31
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>472,99</b>	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>352,55</b>

#### OPÉRATIONS PATRIMONIALES

**16,31 16,31**

#### OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Subventions d'investissement transférées	2,75	Amortissements et provisions	86,63
Amortissements et provisions	-	Virement de la section de fonctionnement	36,55
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>2,75</b>	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>123,18</b>

**DÉPENSES DE L'EXERCICE 492,04**

**RECETTES DE L'EXERCICE 492,04**

Solde d'exécution 2025 reporté	89,95	Affectation du résultat 2025 reporté	23,71
Reports	0,02	Reports	66,26
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>582,02</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>582,02</b>

### FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

**TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES 2 159,80**

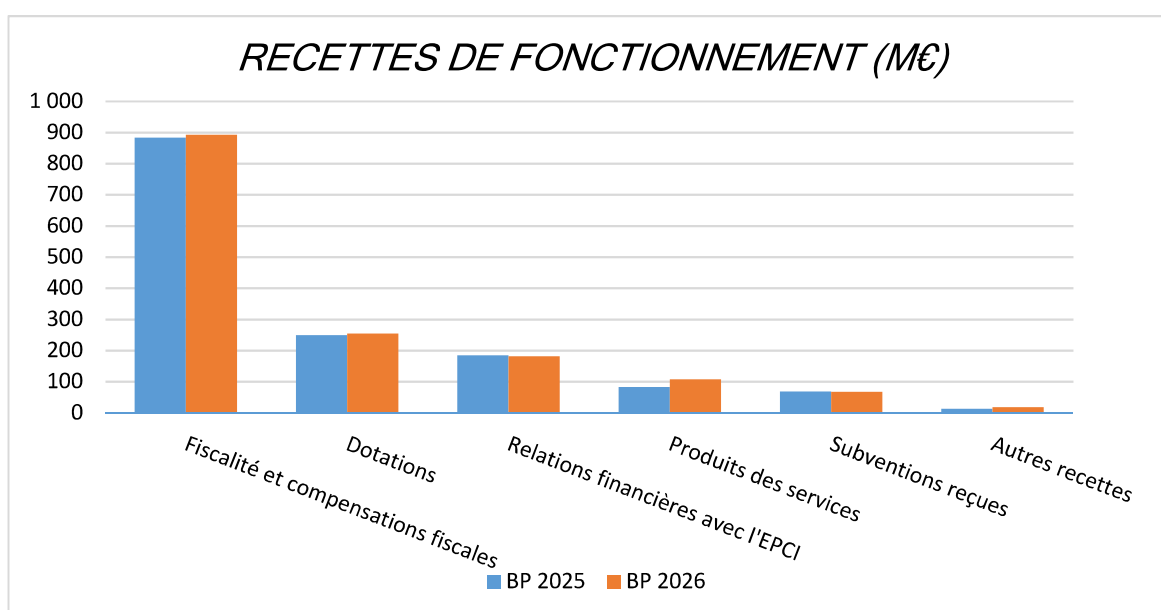
**TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES 2 159,80**

## I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 520,1 M€, affichant une augmentation de 2,66% par rapport au budget précédent, principalement par une optimisation des produits de gestion de la Ville ; la décomposition des recettes figure dans le tableau suivant :

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
Fiscalité et compensations fiscales	883,05	892,77	9,72	1,10%
Dotations	249,27	254,14	4,87	1,95%
Relations financières avec l'EPCI	184,52	181,23	-3,29	-1,78%
Produits des services	82,78	107,29	24,52	29,61%
Subventions reçues	68,34	67,22	-1,12	-1,64%
Autres recettes	12,73	17,47	4,73	37,17%
<b>TOTAL</b>	<b>1 480,70</b>	<b>1 520,12</b>	<b>39,43</b>	<b>2,66 %</b>



#### I.1.1 LES DOTATIONS

La répartition des dotations s'appuie en partie sur des indicateurs mesurant la richesse des communes : le potentiel fiscal<sup>1</sup> et le potentiel financier<sup>2</sup>.

Ces indicateurs ont été modifiés à compter de 2022 :

- La modification la plus importante est consécutive à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à son remplacement par la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB).
- La Loi de finances pour 2022 a élargi les produits pris en compte dans le calcul des indicateurs de richesse en intégrant notamment la moyenne des trois derniers exercices du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les produits de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),
- La Loi de finances pour 2024 a apporté plusieurs ajustements en remplaçant dans le calcul des critères financiers le produit de la CVAE, supprimée et compensée par une fraction de TVA affectée.

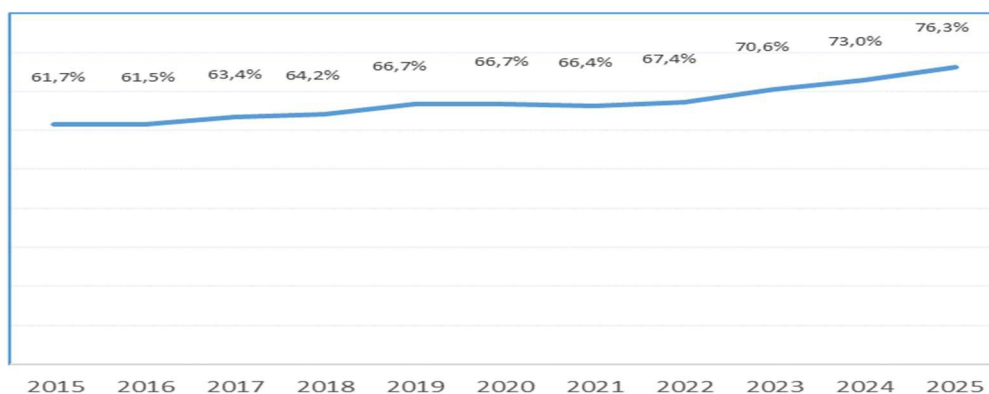
<sup>1</sup> Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse calculé à partir de deux composantes : d'une part les produits potentiels, liés aux taux moyens nationaux et aux bases fiscales de la collectivité, et d'autre part les produits réels (les recettes effectives).

<sup>2</sup> Le potentiel financier est un indicateur déduit du potentiel fiscal et de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Afin de limiter l'incidence des modifications liées au calcul du potentiel fiscal et du potentiel financier, une correction a été mise en place pour neutraliser les impacts à 100% en 2022, 90% en 2023, 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026, 20% en 2027, jusqu'à l'application complète du nouveau mode de calcul en 2028. A compter de cette année-là, plus aucune neutralisation n'interviendra vis-à-vis de ces indicateurs.

Dès lors, si Marseille reste comparativement perçue comme moins riche que ses pairs, avec un potentiel financier de 1 358,57 €/habitant contre 1 779,86 €/habitant pour la moyenne de la strate en 2025, ces modifications entraînent un rapprochement de cette moyenne, ce qui pénalisera la progression des dotations de fonctionnement sur le long terme.

**Rapport du potentiel financier de la Ville de Marseille à celui de la strate (2015 - 2025)**



Les changements relatifs aux produits pris en compte ont également impacté l'effort financier, ce qui s'est accompagné de la mise en place du même processus de correction échelonné sur la durée que pour les potentiels fiscal et financier. Cependant, comme le précise l'article 192 de la Loi de finances pour 2026, le calendrier a été revu : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100% en 2023, 90% en 2024, 80% en 2025 et il est prévu qu'elles soient intégrées à hauteur de 60% en 2026 (au lieu de 40% initialement).

### ● La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est composée de la Dotation Forfaitaire (DF) et de plusieurs dotations de péréquation. La DGF de la Ville est estimée à 248,9 M€ au titre de 2026 et augmente au global de 5,09 M€, soit + 2,09%.

La Ville perçoit, en outre, la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>137,15</b>	<b>138,98</b>	<b>1,83</b>	<b>1,33 %</b>
Dotation de référence (N-1 notifié)	137,06	137,15	0,09	0,06 %
Variation population	0,09	1,83		
<b>DSUCS</b>	<b>93,59</b>	<b>97,34</b>	<b>3,75</b>	<b>4,01 %</b>
<b>DNP</b>	<b>12,92</b>	<b>12,51</b>	<b>-0,41</b>	<b>-3,16 %</b>
<b>Divers</b>	<b>0,15</b>	<b>0,07</b>	<b>-0,08</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>243,81</b>	<b>248,89</b>	<b>5,09</b>	<b>2,09 %</b>

## ● La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire, estimée à 138,98 M€ pour la Ville, est calculée à partir du montant de la dotation forfaitaire notifiée l'année précédente à laquelle s'ajoutent :

- Un montant basé sur l'évolution de la population DGF entre deux exercices : au titre de 2025, l'évolution de la dotation suivra la variation de la population. En 2026, la population devrait augmenter de 9 654 habitants (+0,51%), dont + 8 925 habitants pour la population INSEE.
- Un écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,85 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes : à l'instar des années antérieures, Marseille, dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne, n'est pas encore concernée par l'écrêtement de sa dotation forfaitaire. Elle pourrait, par contre, le devenir à moyen terme, compte tenu du rapprochement technique de ses indicateurs de richesse de la moyenne des communes de la strate.

## ● La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Dans la Loi de finances 2026 (LFI 2026), l'enveloppe nationale de la DSUCS a progressé de 140 M€, après une hausse identique en 2025. Néanmoins, contrairement à l'année dernière, il n'y a cette fois pas eu d'abondement supplémentaire de l'ensemble de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau national. Il faut, par ailleurs, préciser que le Comité des Finances Locales (CFL) dispose de la possibilité de s'écarter en partie des montants inscrits dans la LFI du fait de ses marges de manœuvre en matière d'ajustements des paramètres de répartition. Ainsi, en 2026, le CFL a décidé d'augmenter le DSUCS de 10 M€ supplémentaires, alignant sa hausse sur celle de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), et de changer la répartition de son financement, d'habitude équivalent à 60 % pour les communes, mais porté à 80 % en 2026, tandis que la part des EPCI est passé de 40 % à 20 %.

L'éligibilité des communes à la DSUCS dépend d'un indice synthétique calculé à partir d'indicateurs de richesse (potentiel financier) et de charges (part de logements sociaux, de la proportion de logements éligibles à l'APL et revenu moyen par habitant). Les communes sont ensuite classées par ordre décroissant, en fonction de cet indice synthétique et les deux tiers ayant l'indice le plus défavorable sont éligibles.

Sur l'ensemble des indicateurs utilisés, Marseille apparaît plus défavorisée que la moyenne, mais elle tend à s'en rapprocher, passant de 355<sup>ème</sup> commune éligible en 2024 à 419<sup>ème</sup> en 2025.

Le revenu par habitant de la collectivité a notamment fortement augmenté ces dernières années (+7,7 % en 2024 et environ +15 % en 2025), à un rythme plus rapide que le reste du territoire métropolitain.

La Ville a bénéficié d'un montant de 93,6 M€ au titre de cette dotation en 2025, soit une hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui en fait la composante de la DGF la plus dynamique pour la cité phocéenne.

Pour 2026, la Ville devrait rester positionnée dans la première partie du classement, lui permettant de continuer à bénéficier d'une DSUCS en progression compte tenu de la hausse de l'enveloppe nationale, pour atteindre près de 97,3 M€ en 2026.

## ● La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP comprend deux parts :

- Une part principale, qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,
- Une part dite majoration, destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal sur les produits fiscaux qui se sont substitués à la taxe professionnelle (CFE, CVAE, IFRER, TASCOS...).

Les communes éligibles sont celles qui remplissent certaines conditions liées au niveau de leur potentiel financier par habitant (critère de richesse) et d'effort fiscal (critère de pression fiscale) au regard de la strate d'appartenance.

L'attribution est notamment fonction de l'écart de richesse fiscale à la moyenne. Son évolution doit être comprise entre 90% et 120% du montant perçu l'année précédente.

Marseille est éligible à la dotation nationale de péréquation car elle répond à plusieurs critères :

- Son potentiel financier par habitant est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier des communes de la strate : il s'élève, en effet, à 1 358,57 € par habitant en 2024, contre 1 779,86 € au niveau de la strate, ce qui signifie que le potentiel de Marseille équivaut à 76,3 % en comparaison de la strate.
- Son effort fiscal, qui est un indicateur synthétique représentant la pression fiscale, est supérieur à la moyenne des communes de sa strate (1,00), s'élevant à 1,71 en 2025. Néanmoins, avec la progression de son niveau de richesse, cet effort est en diminution par rapport à l'année 2024 (1,83).

Compte tenu de la réforme des indicateurs financiers et de la dynamique observée pour la Ville, le montant attribué à la commune s'établit à 12,5 M€ en 2026, confirmant une baisse (-3,16%) déjà amorcée au précédent exercice.

### ● La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)

La DGD est maintenue à 2,8 M€. Ce versement de l'État est affecté à des dépenses spécifiques, telles que les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection) et les charges assumées par la commune, du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation.

### ● Les autres dotations

Les principales autres dotations sont constituées de :

- La dotation pour les titres sécurisés, versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. L'article 168 de la Loi de finances pour 2018 prévoit, qu'à compter de 2018, cette dotation s'élève à 8 580 € par an et par station en fonctionnement dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. Une majoration de 3 550 € par an est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente. Face à l'afflux de demandes de titres d'identité enregistré depuis fin 2021, la Loi de finances pour 2023 a posé le principe d'une réforme à compter de cette année avec une part fixe et une part variable, ainsi qu'une majoration visant les stations connectées à des plateformes de prise de rendez-vous en ligne interopérables.

Dans la Loi de finances suivante, l'enveloppe nationale pour la dotation est passée de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024 (+47,6 M€) et les modalités de répartition de la dotation ont été précisées, avec pour objectif de donner les moyens aux communes de prendre en charge les demandes de passeports et cartes nationales d'identité dans des délais maîtrisés.

La Loi de finances pour 2025 a maintenu l'enveloppe nationale à 100 M€, mais compte tenu d'un effet volume lié à la hausse des demandes enregistrées par la Ville, cette dotation a continué de progresser. La recette anticipée pour 2026 repose sur une estimation prudente, à 1,3 M€, sachant que la réalisation 2025 (1,5 M€) a été nettement supérieure aux prévisions du BP (1,2 M€).

- La dotation de recensement, qui s'élèvera à 161,3 k€, en légère baisse par rapport à 2025 (172 k€), sachant que l'exercice précédent était particulier du fait de la prise en charge du surcoût de la réalisation des enquêtes familles sur le territoire, concomitamment à l'enquête de recensement.
- La compensation au titre des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement applicables lors des cessions de fonds de commerce, qui n'était plus qu'à 30 k€ en 2025, s'avère désormais nulle.

### ● La dotation spéciale aux instituteurs

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée les années précédentes est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction. Pour 2026, la prévision s'élève à 30 k€, soit au même niveau qu'en 2025.

## ● Le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis la Loi de finances pour 2016, le dispositif du FCTVA permet de compenser la TVA acquittée sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien et la réparation de bâtiments publics, ainsi qu'à l'entretien de voiries et réseaux. S'ajoutent à cela les dépenses d'informatique en nuage (cloud computing). Au titre de 2026, la recette est estimée à 0,9 M€, soit en baisse par rapport à 2025 (1,2 M€). Bien que les droits d'utilisation informatiques soient inclus dans le dispositif du FCTVA avec un taux spécifique (5,6 %), les abonnements et licences sont à exclure.

### I.1.2 LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA METROPOLE

L'évolution des relations financières avec la Métropole est conditionnée par trois postes :

- L'Attribution de Compensation (AC) de fonctionnement liée aux transferts de compétences et aux charges afférentes, reste stable en 2025 et en 2026, après une période de redéfinition des périmètres, conformément à la loi dite « 3DS » de février 2022 (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale),
- Les flux (versement/prélèvement) du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC), se traduisant désormais par une perte de ressources depuis la fin de l'éligibilité de la Métropole en 2023, impactant directement la Ville dans le cadre d'un dispositif de sortie progressive,
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), désormais portée à un niveau constant de 46 M€, conformément aux engagements de la Métropole prévus par les dispositions du Pacte financier et fiscal (PFF), afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire.

Ces recettes s'élèvent à 181,2 M€ au BP 2026, soit une baisse de 3,3 M€ (-1,78 %), liée principalement à l'évolution très forte à la baisse du reversement du FPIC.

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
<b>Dotations communautaires</b>	<b>184,5</b>	<b>181,2</b>	<b>-3,3</b>	<b>-1,78%</b>
Attribution de compensation (AC)	131,7	131,7	0,0	0,00%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	46,2	46,0	-0,2	-0,45%
FPIC	6,6	3,5	-3,1	-46,83%

## ● Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Mis en place par la loi de finances 2012, ce fonds constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dites riches, pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

Le prélèvement, d'une part, et le reversement, d'autre part, sont répartis entre l'EPCI et ses communes, soit dans le cadre d'un régime de droit commun par le biais d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF), soit de manière dérogatoire par délibération de l'EPCI. La part allouée aux communes est répartie entre chacune d'elles, soit par le droit commun en fonction de leurs potentiels financiers par habitant et de leur population, soit de façon dérogatoire par délibérations de l'EPCI.

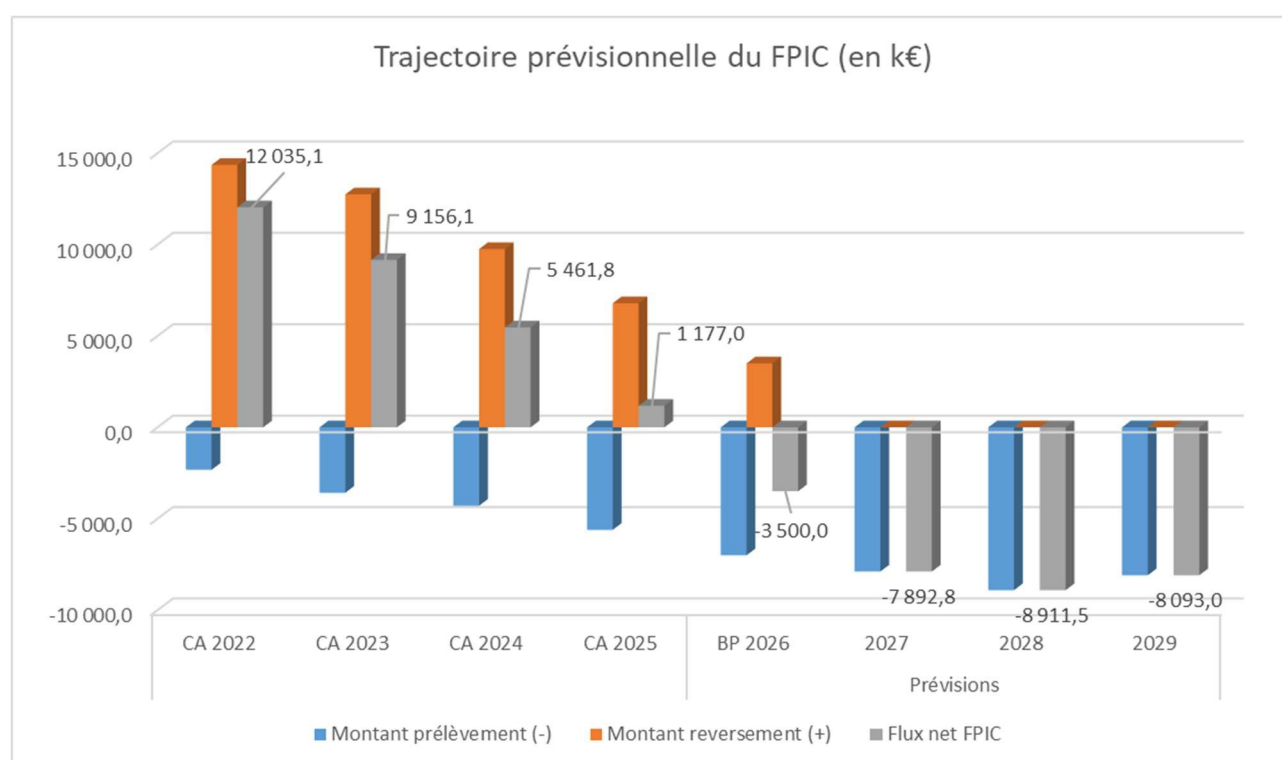
L'ensemble métropolitain est contributeur au FPIC. Cette contribution est répartie entre la Métropole et ses communes, en application du régime de droit commun sur la base d'un Coefficient d'Intégration Fiscale / CIF (37,9137 en 2025) qui détermine la part de la structure intercommunale et, par différence, la ponction opérée sur l'ensemble des communes.

L'attribution reçue fait l'objet d'une répartition dérogatoire par délibération de la Métropole.

La péréquation qui s'opère ensuite entre les communes est de droit commun au niveau du prélèvement et dérogatoire pour l'attribution par l'ajout des critères de population et de revenu par habitant.

Concernant la répartition au sein de ses communes membres, la Métropole a reconduit le principe d'un prélèvement de droit commun et le choix d'un reversement dérogatoire, mentionné dans le Pacte financier et fiscal et confirmé dans la délibération adoptée en conseil métropolitain, le 6 octobre 2025.

Des évolutions réglementaires successives, touchant notamment au calcul des indicateurs financiers, ont conduit à rendre l'ensemble métropolitain contributeur net à compter de 2023. Cependant, la Loi de finances pour 2023 a également modifié les conditions de sortie du FPIC, en prévoyant un lissage de la garantie de sortie : la dotation perçue est égale à 90 % la première année de sortie, puis 70 % (2024), 50 % (2025) et enfin 25 % la dernière année (2026).



En 2025, le reversement perçu par la Ville s'est traduit par une baisse de 2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent, tandis que la contribution (dépense) de la Ville a continué d'augmenter, atteignant 5,6 M€.

En 2026, l'effet ciseau généré par des coûts croissants et des recettes déclinantes est d'autant plus important entre, d'une part, un prélèvement estimé par prudence à 7 M€ et, d'autre part, un reversement ramené à 3,5 M€. Le solde net du FPIC est ainsi négatif (-3,5 M€) et la Ville devient, pour la première fois, contributrice nette. En l'absence d'évolution réglementaire, la contribution maximale pourrait être atteinte, dès 2028.

Mais, ces montants du FPIC post-2026 restent, à ce stade, hypothétiques et fonction d'arbitrages relevant du prochain renouvellement du Pacte financier et fiscal entre la Métropole d'Aix-Marseille Provence et ses collectivités membres.

## ● L'Attribution de Compensation (AC)

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. L'AC est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les membres des ensembles intercommunaux. Il a, notamment, pour objet de garantir la neutralité budgétaire des reversements de ressources opérés lors de chaque transfert de compétence entre les ensembles intercommunaux et leurs communes membres.

Après la réintégration des compétences promotion du tourisme et défense extérieure contre l'incendie (DECI) dans le giron de la Ville et le transfert de l'éclairage public (accessoire de voirie) à la Métropole en 2023, l'année 2024 n'a plus enregistré de changement de périmètre. En conséquence, l'AC a été maintenue à un niveau identique en 2025, soit 131,74 M€ (de même l'AC d'investissement en dépense demeure fixée à 7,87 M€). Les montants prévisionnels des AC de fonctionnement et d'investissement au BP 2026 sont reconduits à l'identique.

## ● La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le 15 décembre 2022, la Métropole a adopté une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), afin de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes du territoire. Cette remise à niveau de la DSC permet de rétablir une juste répartition des ressources, reconnaissant ainsi la situation de Marseille, ville-centre, jamais prise en compte avant 2022.

Conformément à la législation, le montant de l'enveloppe est librement fixé par le conseil métropolitain, avec un montant minimal correspondant à 50 % de l'évolution des produits de la fiscalité économique (CFE et CVAE) perçus entre l'année de versement de la DSC et l'année précédente.

Pour 2023, l'enveloppe de la DSC métropolitaine a été fixée à 22 M€. Celle-ci a ensuite été portée à 44 M€ en 2024, puis 66 M€ en 2025. La DSC est répartie librement selon des critères obligatoires qui tiennent compte, pour au moins 35%, de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI, et de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'ensemble intercommunal et entrent dans le calcul de la répartition pour 19% chacun.

Afin de lui conférer un caractère réellement péréquateur, la DSC est principalement répartie selon les critères suivants :

- L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI, qui pèse pour 12,5%,
- L'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI, pour 12,5%,
- La proportion d'habitants résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville par rapport à la moyenne de l'EPCI, pour 37%.

En application de ces critères, Marseille devrait de nouveau bénéficier de près de 69,5 % de l'enveloppe. Ce versement, qui résulte d'un calcul conforme à la logique de solidarité territoriale, est en parfaite adéquation avec sa position de ville-centre, affectée d'indicateurs de pauvreté plus significatifs.

Pour 2026, afin de respecter les trajectoires fixées par le pacte de gouvernance financier et fiscal de la Métropole, le montant de l'enveloppe de la DSC devrait être fixée à 66 M€, dont 46 M€ pour la Ville, soit -0,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette légère baisse résulte d'un recalibrage dans la mesure où cette recette était légèrement surestimée au BP 2025. Pour 2026, elle a été ramenée par prudence au niveau du montant perçu en 2025. Toutefois, la Ville souhaite une revalorisation toujours plus juste de cette DSC en sa faveur, pour une meilleure prise en compte des charges de centralité, compte tenu d'attributions de compensation très élevées qui amènent la Ville à assumer des charges que n'assume pas la Métropole.

### I.1.3 LES SUBVENTIONS REÇUES

Les subventions reçues (67,2 M€) ont très légèrement baissé par rapport au BP 2025 (68,3 M€), soit -1,64 %. Cette diminution liée exclusivement à la fin du financement du dispositif de refondation du temps de l'enfant masque une évolution croissante des subventions des autres organismes et de l'Europe, marquant la concrétisation des moyens mis par la Ville pour diversifier et amplifier ses financements partenariaux.

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
<b>Subventions d'autres organismes</b>	<b>30,5</b>	<b>31,1</b>	<b>0,6</b>	<b>2,13%</b>
<i>dont CNAF</i>	28,5	30,7	2,3	8,02%
<b>Subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence</b>	<b>13,8</b>	<b>14,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1,45%</b>
<i>dont BMP</i>	13,0	13,0	0,0	0,00%
<b>Subventions de l'Etat</b>	<b>11,8</b>	<b>9,0</b>	<b>-2,8</b>	<b>-23,99%</b>
<b>Subventions du Département</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,04%</b>
<i>dont BMP</i>	10,0	10,0	0,0	0,00%
<b>Fonds structurels (Europe) / Région</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,9</b>	<b>89,01%</b>
<b>Total</b>	<b>68,3</b>	<b>67,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,64%</b>

Les participations de la CAF (99% de la catégorie "autres organismes"), au titre de la jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement) et surtout de la petite enfance, représentent le volume le plus significatif, soit près de 46% du financement de la Ville.

Viennent ensuite, les versements de la Métropole, soit 21% environ des financements, mais essentiellement fléchés vers le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille (BMPM) sur une base normée (CGCT) et non évolutive.

Au troisième rang, figurent les subventions du Département : 16,9 % des financements en 2026, stables par rapport à l'exercice précédent. Comme pour les versements de la Métropole, elles sont très majoritairement destinées au BMPM (10 M€ sur les 11,4 M€ inscrits au total). Jugées insuffisantes au regard de ce qui est dédié par ces deux financeurs à la sécurité civile, elles mériteraient donc de faire l'objet d'une concertation, afin d'en revoir les montants.

Suivent ensuite les subventions de l'Etat (13,3 %), qui ont baissé par rapport au précédent exercice (-2,8 M€, soit -24 %), ce qui s'explique principalement par la fin du dispositif de financement de la refondation des temps de l'enfant.

Enfin, les participations provenant de l'Union Européenne, via la Région, autorité de gestion pour les Fonds Européens, ont progressé (+800 k€) par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une politique volontariste en matière de recherche de cofinancements pour le portage des projets.

La tendance baissière des subventions et participations de fonctionnement transparaît plus finement à travers l'évolution de ces postes :

- Pour le dispositif de refondation des temps de l'enfant en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 13), le Réseau Canopé et Aix-Marseille Université, la subvention prévisionnelle baisse considérablement d'un exercice à l'autre, de 6,1 M€ au BP 2025 à 2,2 M€ au BP 2026 (-3,9 M€). Cela s'explique par le fait que la convention visant à accompagner la mise en place de ce dispositif arrive progressivement à son terme, l'essentiel des 22,9 M€ prévus sur la période 2023-2027 ayant déjà été perçu en 2023 (5,4 M€), 2024 (7,8 M€) et 2025 (6,4 M€), pour un total de 19,6 M€.
- A l'inverse, les participations de la CAF au fonctionnement des crèches associatives hors bonus territorial restent relativement stables (20,3 M€ au BP 2026 face à 20,4 M€ en 2025), mais ce bonus continue de bénéficier d'une forte dynamique de progression, de 7 M€ à 9,1 M€ (+2,1 M€), tirant par conséquent à la hausse l'ensemble des participations de la CAF.

#### I.1.4 LES RECETTES FISCALES

##### ● Les impositions directes

Le produit des impositions directes locales 2026 s'établit à 776,363 M€, décomposé comme suit :

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
Taxe foncière sur le bâti	514,4	520,1	5,7	1,11%
Taxe foncière sur le non bâti	0,80	0,81	0,0	1,25%
Lissage taxe foncière au titre des locaux professionnels	0,15	0,15	0,0	0,00%
Coefficient correcteur	236,3	238,2	1,9	0,82%
<b>Total taxe foncière</b>	<b>751,7</b>	<b>759,3</b>	<b>7,7</b>	<b>1,02 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,80	11,37	-4,4	-28,02%
Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,00	5,66	-2,3	-29,21%
<b>Total taxe d'habitation</b>	<b>23,8</b>	<b>17,0</b>	<b>-6,8</b>	<b>-28,42 %</b>
<b>Total fiscalité directe</b>	<b>775,5</b>	<b>776,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,12 %</b>

La stabilité du produit des impositions montre toutefois une recomposition non négligeable des parts de chacune des taxes dans le total, avec une hausse du produit des taxes foncières, à taux constant, masquée par une baisse du produit de la THRS, liée aux régularisations de l'Etat sur les bases erronées depuis deux ans, du fait de la gestion lacunaire par l'administration fiscale de sa réforme en ligne, dite « GMBI (Gérer mes biens immobiliers) ».

- *Les taxes foncières*

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation et aux modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...),
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire.

L'évolution des bases en 2026 devrait s'établir à +1,5% pour les locaux d'habitation, dont une revalorisation forfaitaire à 0,8%, indexée sur l'évolution des prix à la consommation sur un an, et 0,7% de croissance physique. Pour les locaux professionnels, l'évolution devrait être de +1,2%, avec une même revalorisation forfaitaire à 0,8% et une croissance physique de l'assiette de 0,4%. Le produit voté par la collectivité s'établirait donc à 520,941 M€, dont 520,130 M€ pour la taxe foncière bâtie et 0,810 M € pour le foncier non bâti.

Les taux votés par la Ville, inchangés depuis 2022, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,54 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,99%.

A cela s'ajoutent le montant du coefficient correcteur (238,236 M€) destiné à compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, ainsi que le lissage de la taxe foncière au titre des locaux professionnels de 0,15 M€. Le produit total s'élève donc à 759,327 M€.

- *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale*

Les bases d'imposition sont évaluées à 39,822 M€ pour un produit de 17,036 M€, dont 5,663 M€ au titre de la majoration de 60% de la cotisation.

Le taux reste inchangé par rapport à 2025, soit 28,56%.

o Les autres impôts et taxes

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
Taxe Additionnelle aux droits d'Enregistrement	45,00	55,00	10,00	22,22%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité	17,11	16,94	-0,17	-0,99%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances	15,38	15,75	0,38	2,44%
Taxe de séjour	11,00	9,35	-1,65	-14,97%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	3,00	3,15	0,15	5,00%
Rôles supplémentaires	2,20	2,50	0,30	13,64%
Prélèvement sur les paris hippiques	0,25	0,23	-0,02	-8,00%
Taxe sur les pylônes	0,21	0,20	-0,01	-3,45%
Autres taxes	0,17	0,19	0,01	8,11%
<b>Total</b>	<b>94,31</b>	<b>103,31</b>	<b>8,99</b>	<b>9,54 %</b>

Ce poste augmente de 9 M€, passant de 94,3 M€ en 2025 à 103,3 M€ en 2026.

Les évolutions proviennent principalement :

- o Des DMTO, dont le montant a été revu à la hausse (+10 M€ par rapport au BP 2025), compte tenu du rebond constaté sur le marché immobilier marseillais, favorisé par la diminution des taux d'intérêt sur les emprunts, la croissance du nombre de transactions et la robustesse des prix. Cette tendance est attestée par les montants constatés en 2025, qui se sont élevés à 49,9 M€ (111 % de taux de réalisation) à la fin de l'exercice, soit nettement plus que ce qui avait été anticipé lors de la préparation budgétaire. Toutefois, ce poste de recettes reste volatil et soumis aux aléas du marché immobilier (niveau des taux d'intérêt, pouvoir d'achat, anticipation du consommateur sur les prix, contexte international...). L'hypothèse retenue en matière de niveau de réalisation du produit des DMTO 2026 (55 M€) est toutefois en deçà des montants de 60 M€ atteints en 2021 et 2022,
- o Du tassement du produit de la taxe de séjour (-1,6 M€), au regard du montant finalement perçu en 2025 (10 M€),
- o De la baisse de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (-0,17 M€), sur la partie indexée sur la consommation des ménages,
- o De la progression (+375 k€, soit +2,4 %) du produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) résultant du reversement d'une fraction de cette TSCA de l'État aux collectivités territoriales. Au regard de la forte dynamique qu'a connu cette recette indexée sur les conventions d'assurance et sachant que la Ville n'a pas encore perçu la part dynamique à laquelle elle avait droit en 2025, l'estimation budgétaire est ici particulièrement prudente,
- o De la hausse des rôles supplémentaires (+0,3 M€),
- o De l'augmentation du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (+0,15 M€),
- o Les autres impôts et taxes sont plutôt stables.

● **Les allocations compensatrices**

Les allocations compensatrices s'élèvent à 12,6 M€.

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2025 / BP 2026	
<b>Allocations compensatrices de fiscalité</b>	<b>13,2</b>	<b>12,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-4,55%</b>
Compensations taxe foncière (TF)	10,7	9,7	-1,0	-9,35%
<i>dont Compensation pour pertes de bases afférentes aux locaux industriels</i>	6,8	5,5	-1,3	-19,12%
<i>dont Compensations d'exonérations</i>	3,9	4,2	0,3	7,69%
Compensation au titre du recentrage d'assiette taxable de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	0,0	1,6	1,6	
Allocation pour perte taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	1,3	1,3	0,0	0,00%
Autres compensations fiscales	1,2	0,0	-1,2	-100,00%

Elles s'élèvent à 9,7 M € au titre de la taxe foncière :

- La compensation pour perte de bases afférentes aux locaux industriels diminue de 1,3 M€ et s'établit à 5,5 M€, en raison d'une disposition de la loi de finances 2026 qui ampute cette compensation de 19%,
- Les autres compensations d'exonérations (personnes de condition modeste, quartiers prioritaires de la politique de la ville, logements sociaux notamment) sont estimées à 4,2 M€.

La compensation au titre du recentrage de l'assiette taxable de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, créée par la loi de finances pour 2025, est de 1,6 M €, avec un montant qui restera figé.

Enfin, la dotation pour perte de taxe d'habitation sur les logements vacants s'établit à 1,3 M€, montant fixe depuis 2013.

### **I.1.5 LES PRODUITS DES SERVICES**

Ce poste agrège les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante. Il augmente de 24,5 M€, soit +29,6 % par rapport au BP 2025, passant de 82,8 M€ à 107,3 M€.

- **Les produits des services et du domaine**

Ces recettes s'établissent à 78,1 M€ en 2026 (+18,8 M€ par rapport au BP 2025). Elles sont constituées majoritairement du stationnement payant (19,1 M€), des participations des familles pour le nouveau marché de la restauration scolaire (18,2 M€), des autres participations des usagers du service public municipal soumis à tarification (15,4 M€) et des redevances d'occupation du domaine public (pour près de 8,7 M€).

Les principales évolutions proviennent :

- Du changement de mode de gestion de la restauration scolaire suite à l'achèvement de l'ancienne DSP, avec l'application en année pleine du nouveau marché, ce qui se traduit par l'inscription d'une dépense assortie d'une recette au lieu d'une compensation nette versée au délégataire. L'évolution des recettes afférentes au nouveau marché pour la restauration scolaire équivaut à une progression de l'ordre de 12,8 M€ à l'échelle des produits des services et du domaine,
- D'une progression de 3 M€ anticipée pour les recettes afférentes au stationnement payant (redevances de stationnement et forfaits de post-stationnement) par rapport au BP 2025 (16 M€), sachant que suite à la transition opérée lors de la reprise en régie, certains véhicules ont été remplacés. Ainsi, le service de la fourrière municipale devrait fonctionner de manière encore plus efficiente pour l'exercice à venir,

- Des recettes portées par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) du fait de remboursements par des tiers, dont 1,97 M€ pour des carences médicales par l'AP-HM (Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille) et 448 k€ pour des frais de formation,
- Des participations des familles pour les crèches qui devraient également augmenter de l'ordre de 0,4 M€, de 7,7 M€ au BP 2025 à 8,1 M€ pour l'exercice 2026.

- **Les autres produits de gestion courante**

Les produits attendus pour 2026 connaissent une progression d'un exercice à l'autre, de 23,5 M€ en 2025 à 29,2 M€ au BP 2026 (+5,7 M€, soit +24,3 %).

Ces recettes sont essentiellement constituées :

- De remboursements liés à la mise à disposition du BMPM dans le cadre d'interventions de secours, de 6 M€ au BP 2025 à 9,8 M€ au BP 2026, soit +3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent,
- Des recettes générées par les loyers du domaine privé de la Ville (4,9 M€, en augmentation de 369 k€ en 2026),
- De la mise à disposition du personnel du BMPM et du SMUR pour des manifestations sportives ou culturelles (2,1 M€, soit 2,1 M€ de baisse par rapport à l'exercice précédent),
- De 2 M€ portés par la Direction des finances, en raison d'annulations de rattachements,
- Des baux emphytéotiques et liés à la construction (1,4 M€), stables d'un exercice à l'autre,
- De la perception des recettes d'exploitation du Dôme (1,2 M€ en 2026), pratiquement stables d'un exercice à l'autre,
- D'une recette nouvelle à hauteur de 800 k€ par rapport au BP 2025 du fait d'une proposition d'optimisation liée à l'aboutissement des premiers dossiers montés en 2025 sur les contrôles des locations meublées de tourisme par la Direction du Logement et de la Lutte contre l'Habitat Indigne.

### **I.1.6 LES ATTENUATIONS DE CHARGES**

Pour 2026, la prévision des atténuations de charges est en progression par rapport à celle de 2025, passant de 11,6 M€ à 14,6 M€ (+3 M€, soit + 26%).

Plus de 54% du volume global de la recette sont constitués de la part employeur retenue sur les salaires pour les titres-restaurant des agents municipaux (8 M€). Ce montant augmente de 1,5 M€ (+18,75 %) par rapport au BP 2025 (7,5 M€). La contrepartie des frais de fonctionnement des groupes d'élus (collaborateurs d'élus) est au même niveau que l'exercice précédent (1,4 M€).

Par ailleurs, les autres recettes d'atténuation de charges, qui comprennent essentiellement les remboursements afférents aux agents détachés, sont estimés à 5,1 M€ sur la base des éléments connus à ce stade, soit une hausse de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent (2,6 M€).

### **I.1.7 LES PRODUITS SPECIFIQUES**

Suite au changement de nomenclature (de la M14 à la M57), ce poste ne concerne plus que des recettes résiduelles découlant d'annulations de mandat. L'estimation de 2026 est de 50 k€, soit une progression de 25 k€ par rapport au BP 2025, au regard des estimations à ce stade. Cette appréciation est prudente, ces recettes étant difficilement prévisibles.

### **I.1.8 LES PRODUITS FINANCIERS**

En 2026, la prévision des produits financiers s'élève à 2,86 M €, en hausse par rapport à 2025 (+1,7 M €). Cela s'explique essentiellement par les 1,8 M€ supplémentaires liés aux flux croisés entre budget principal et budget annexes du fait de l'intégration de la dette du budget principal et de celle des budgets annexes en une même dette consolidée, obligation imposée par la nouvelle nomenclature budgétaire M57.

En 2026, le remboursement de la dette récupérable, en l'occurrence la quote-part due par la Métropole au titre de la compétence transférée relative à l'éclairage public, est estimé à 0,51 M€, en baisse par rapport à 2025 ; il s'agit d'un remboursement dégressif.

Les produits de couverture (SWAP) sont estimés à 32 k€ en 2026.

Enfin, le fonds de soutien de l'État pour les emprunts à risque reste identique à 2025 (440 k€).

## I.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 431,31 M€ au BP 2026. L'évolution de ces dépenses est de 68,11 M€, soit une progression de 5 % par rapport au BP 2025.

Ces hausses sont atténuées par la contraction des frais financiers.

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2026/ BP 2025	
Charges de personnel	795,60	841,13	45,53	5,72%
Crédits d'activité et d'intervention (fonctionnement courant et subventions)	493,86	517,54	23,68	4,79%
Atténuations de produits (hors dotations aux arrondissements)	20,19	20,56	0,37	1,84 %
Dotations aux arrondissements	16,97	17,15	0,18	1,04%
Frais financiers	36,58	34,94	-1,64	-4,49%
<b>TOTAL</b>	<b>1 363,20</b>	<b>1 431,31</b>	<b>68,11</b>	<b>5,00%</b>

### I.2.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Premier poste du budget municipal, la part des dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement représente 59 % au BP 2026. Les dépenses de personnel progressent globalement de 5,72 %, soit + 45,53 M€. Cette hausse résulte des évolutions réglementaires et d'une poursuite du rattrapage en effectifs dans les domaines prioritaires et stratégiques de la Municipalité, pour la remise à niveau des services publics.

	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2026/ BP 2025	
Frais de personnel hors BMPM	678,25	715,81	37,56	5,54 %
dont :				
Personnel permanent et non permanent	650,16	684,05	33,89	5,21 %
Autre personnel extérieur	3,39	3,68	0,29	8,65 %
Charges communes	24,70	28,08	3,38	13,66 %
Bataillon de Marins-Pompiers	117,35	125,32	7,97	6,79 %
<b>TOTAL</b>	<b>795,60</b>	<b>841,13</b>	<b>45,53</b>	<b>5,72 %</b>

#### ● Les frais de personnel hors BMPM

La prévision budgétaire pour les dépenses de personnel hors BMPM s'établit à 715,8 M€ au BP 2026, soit une progression de 5,54 % par rapport à 2025. Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par le poids toujours important des mesures réglementaires et des mécanismes automatiques qui s'imposent à la collectivité, ainsi que par la poursuite des engagements de la Ville pour un rattrapage concernant les effectifs prioritaires, en vue d'améliorer toujours et encore la qualité du service public et en faveur d'une meilleure attractivité de ses emplois.

L'année 2025 a ainsi été caractérisée par une gestion active de la masse salariale, conciliant renforcement des effectifs, montée en charge de dispositifs indemnitaires et pilotage budgétaire renforcé.

- Les éléments budgétaires clés de 2025

Les dépenses structurantes de l'année 2025 prévues au BP ont répondu, tout d'abord, aux contraintes des mesures réglementaires imposées par l'Etat (CNRACL) et aux effets du GVT qui s'impose à la Ville, ainsi qu'aux orientations d'une stratégie globale d'attractivité, de reconnaissance des agents et de soutien aux services publics. Elles ont été les suivantes :

- Poursuite de l'évolution des cotisations de retraite CNRACL : la masse salariale intègre en 2025 les effets de la hausse du taux de cotisation employeur intervenue au 1er janvier 2024, pour un impact estimé à 7,5 M€ en année pleine. Cette mesure, de nature contrainte, produit un effet pérenne et reconduit, impactant durablement la trajectoire de la masse salariale sur les exercices suivants.
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avec un impact annuel de 6,4 M€, cet ajustement reflète l'évolution naturelle des carrières et le vieillissement des effectifs, garantissant une adéquation des ressources humaines aux besoins de la collectivité,
- Les recrutements et créations de poste de 2024 se traduisent par un impact de 18 M€ sur 2025,
- Prime exceptionnelle de juin : dans un contexte de soutien au pouvoir d'achat des agents, la collectivité poursuit le versement de la prime estivale instaurée les années précédentes. En 2025, celle-ci est revalorisée et portée à 630 € par agent, contre 600 € auparavant, représentant un montant global estimé à 6,8 M€. Cette évolution, traduit la volonté de la Ville de renforcer son engagement en faveur du pouvoir d'achat de ses agents.
- Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : pour renforcer le pouvoir d'achat et récompenser l'engagement professionnel des agents municipaux, une enveloppe dédiée de 3,7 M€ a été mobilisée en 2025, afin de généraliser ce dispositif. Cette allocation spécifique illustre la volonté de la Ville de soutenir ses agents dans un contexte économique exigeant.

- Les ajustements et contraintes budgétaires : contexte de la masse salariale en 2026

En 2026, la masse salariale s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite de dynamiques structurelles et l'impact de mesures contraintes, nécessitant des ajustements budgétaires par rapport à l'exercice précédent.

La progression des dépenses de personnel s'explique, en premier lieu, par l'effet de mesures nationales obligatoires, notamment la hausse des cotisations employeur, en particulier au titre de la CNRACL et des autres contributions sociales, pour un montant estimé à 9,1 M€. À ces éléments s'ajoutent les effets mécaniques, incluant le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT), les mesures statutaires, les effets de report ainsi que l'évolution des effectifs, représentant un impact global évalué à 22,2 M€ de BP à BP.

Par ailleurs, l'exercice 2026 est également marqué par la budgétisation des élections municipales, organisées dans le cadre d'un double scrutin, générant un coût estimé à 2,3 M€, lié notamment à la mobilisation des 2500 agents pour la tenue des 500 bureaux de vote. Il est à noter que les moyens mobilisés pour l'organisation des élections municipales ont permis de relever le défi, posé par la loi PLM, de tenir les opérations électorales dans les meilleures conditions.

En complément de ces facteurs, les orientations de la politique de ressources humaines contribuent à l'évolution de la masse salariale. Ainsi, la revalorisation des titres-restaurant intervenue en 2025, en cours d'année, produit un effet en année pleine sur 2026, suivie d'une nouvelle revalorisation au 1er janvier 2026. Il en va également de la poursuite du renforcement des effectifs, correspondant aux priorités politiques de la majorité municipale, confirmées par les électeurs, en particulier au sein de la police municipale, qui génère un surcoût estimé à 6,2 M€.

Dans ce cadre, la politique de ressources humaines, fondée sur les principes d'équité, de transparence et d'inclusion, vise à valoriser l'engagement, l'expertise professionnelle et les parcours des agents, tout en accompagnant le développement et l'actualisation des compétences. Elle s'inscrit dans une gestion responsable, conciliant soutenabilité de la masse salariale, reconnaissance des agents et attractivité de la collectivité. À ce titre, la collectivité poursuit la révision et la consolidation du régime indemnitaire, avec la reconduction du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) en 2026, en tant que levier de reconnaissance de l'investissement professionnel, des compétences mobilisées et des sujétions particulières exercées par les agents.

- Renforcement des effectifs permanents

En 2026, la municipalité poursuit une politique de renforcement maîtrisé des effectifs permanents, fondée sur une analyse fine des besoins des directions et articulée au regard des capacités financières de la collectivité.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée en 2025, marquée par une progression des effectifs de +2,3 % (+310 agents), traduisant la volonté de soutenir le développement des politiques publiques tout en respectant le plafond d'emplois.

Le renforcement des effectifs en 2026 demeure ainsi priorisé sur des secteurs stratégiques, répondant aux enjeux majeurs de la collectivité, et notamment :

- La poursuite du développement des effectifs de la police municipale, en cohérence avec les orientations en matière de sécurité et de tranquillité publique ;
- Le soutien aux services de proximité, en particulier dans les écoles, la petite enfance et les politiques sociales,
- L'accompagnement des transformations organisationnelles et des projets structurants dus aux réformes de structures consécutives, notamment, aux ouvertures de la Métropole.

Dans ce cadre, le recours au recrutement reste encadré, visant à compléter les compétences existantes et à répondre aux tensions identifiées sur certains métiers.

Cette approche s'inscrit dans une logique de pilotage responsable de la masse salariale, conciliant attractivité de la collectivité, continuité du service public et soutenabilité budgétaire.

- Rationalisation du recours au Personnel Non Permanent

En 2026, la Ville poursuit une démarche de rationalisation et de pilotage renforcé du recours au personnel non permanent, afin de mieux adapter les moyens aux besoins réels des services.

Au 31 décembre 2025, les effectifs non permanents représentent 2 758 agents pour une masse salariale de 31 M€, intervenant principalement sur des missions de proximité (animation, périscolaire, inter-cantine, etc...).

Dans ce contexte, la stratégie 2026 vise à :

- Privilégier l'embauche de titulaires, lorsque les qualifications et le profil des postes le permettent
- Mieux encadrer le recours aux contrats non permanents, en veillant à leur adéquation stricte aux besoins opérationnels,
- Optimiser la répartition des enveloppes entre directions, en lien avec les priorités des politiques publiques,
- Renforcer le pilotage infra-annuel, afin d'ajuster au plus près la consommation des crédits.

Cette approche s'inscrit dans une logique de maîtrise de la masse salariale, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public, notamment sur les activités nécessitant de la souplesse (remplacements, pics d'activité, dispositifs saisonniers).

Par ailleurs, certaines évolutions de périmètre, notamment la prise en charge par l'État de dispositifs (accompagnement des élèves en situation de handicap), auparavant assumés par la collectivité, contribuent à ajuster le niveau de recours au personnel non permanent.

Ainsi, la collectivité confirme sa volonté de recentrer le recours aux emplois non permanents sur des besoins strictement justifiés, dans une logique d'efficacité et de soutenabilité budgétaire.

- Les charges communes

Pour 2026, l'évolution des charges communes s'inscrit dans une trajectoire de progression maîtrisée, portée par plusieurs facteurs conjugués, à la fois structurels et liés à des décisions intervenues en cours de période.

Cette évolution s'explique notamment par l'impact cumulé des revalorisations successives des titres-restaurant qui représente 77% de la dépense, dont les effets se déploient désormais en année pleine, combiné à la dynamique des effectifs permanents, qui entraîne mécaniquement une augmentation du volume distribué.

Par ailleurs, les charges communes intègrent également une progression des contributions aux allocations chômage (+18%), due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires indemnisés.

- **Personnel extérieur**

Le poste relatif au personnel extérieur s'inscrit, en 2026, dans une trajectoire d'ajustement et de rationalisation, visant à mieux calibrer le recours aux prestations extérieures au regard des besoins réels des services.

Cette évolution traduit une démarche de pilotage renforcé et d'optimisation des modalités d'intervention, en cohérence avec les orientations de maîtrise de la masse salariale.

En 2026, ce poste continuera de couvrir principalement les frais liés aux études surveillées assurées par les instituteurs dans les écoles maternelles et élémentaires, avec un niveau de dépense calibré au plus juste des besoins constatés.

- **Les frais de personnel du BMPM**

Ces frais représentent un montant global de 125,3 M€ et augmentent de près de 8 M€ (soit + 6,79%), au regard du Budget Primitif 2025, mais de 1,6 M€ par rapport à l'atterrissage 2025 (soit +1,3%).

Cette progression relève de plusieurs facteurs :

- Le remboursement des cotisations CNAF/FNAL intégré au budget courant 2025 (décision modificative d'octobre 2025), conformément à une recommandation faite par la Cour des Comptes dans son rapport d'observations définitives du 12/11/2024. Il est désormais inscrit dès le budget primitif 2026 (environ +3,2 M€ par rapport au BP 2025),
- Le BMPM poursuit le plan triennal de renforcement de l'encadrement (+10 postes d'officiers en 2026), ainsi que ses efforts de fidélisation des plus jeunes marins-pompiers pour armer les postes de garde (+2 M€),
- Par ailleurs, les grilles indiciaires sont revalorisées et les primes de responsabilité des militaires du service de santé des Armées ont évolué (+0,7 M€).

À contrario, les surcoûts conjoncturels de l'année 2025 (solde de la prime JOP, déploiement de contingents à Mayotte) ne sont pas reconduits (-0,6M€).

Trois types de personnel se côtoient dans cette entité : les personnels militaires, les civils contractuels et les agents territoriaux statutaires avec, de surcroît, des charges communes pour les deux dernières catégories.

- Les frais de personnels militaires du BMPM sont remboursés à l'État ; ils représentent environ 89,5 % de ce poste (soit 112,1 M€), en progression de 6,4 M€ (dont impact des cotisations CNAF-FNAL),
- Les frais de personnels civils contractuels s'établissent à 6,5 M€, proche du volume de 2025, notamment pour les recrutements en substitution de postes ou pour d'autres civils entrants, compris dans la cible globale votée au Conseil Municipal,
- Les frais de personnels territoriaux statutaires progressent de 2,5 M€ de BP 25 à BP 26 (mais de +1,7 M€ de l'atterrissage 2025 au BP 2026), pour atteindre près de 6,4 M,
- Les charges communes (médecine du travail et pharmacie, allocations chômage et charges diverses) restent à un niveau proche du BP 2025, à hauteur de 0,27 M€.

La progression de ces frais de personnel affecte la part de la Ville dans les dépenses totales du BMPM qui représente désormais 99 M€ pour la seule partie fonctionnement et 121 M€ toutes sections confondues (cf. Annexe dédiée au BMPM).

## **1.2.2 LES CREDITS D'ACTIVITE ET LES SUBVENTIONS**

Les crédits d'activité et de subventions s'élèvent à 517,5 M€, ils progressent de 23,7 M€, soit +4,8%.

Parmi les politiques publiques exposées ci-dessous, l'éducation, la jeunesse et la petite enfance, le cadre de vie et le logement la sécurité et la protection civile, la solidarité, l'environnement conservent une part prépondérante au sein du budget de fonctionnement.

Ces politiques publiques sont ventilées entre crédits d'activité (361,7 M€) et crédits de subventions (155,8 M€).

- **Les crédits d'activité**

Leur progression est de l'ordre de 10,4 %. Ces crédits recouvrent tout ce qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de la Ville. Ils se présentent ainsi :

Politiques (M€)	BP 2026
Éducation – Jeunesse	85,62
Environnement et cadre de vie	23,51
Logement aménagement et mobilité urbaine	15,16
Sécurité – Tranquillité publique	21,66
Protection civile dont BPPM	17,33
Culture	7,06
Citoyenneté – Démocratie et Participation	4,23
Santé – Inclusion	3,63
Social	3,26
Petite enfance	2,73
Mer et Littoral	2,50
Développement économique	2,19
Sport	1,54
Relations internationales et européennes	0,41
<b>non ventilés :</b>	
Support bâtiment	53,64
Support transverse	117,23
<b>Total</b>	<b>361,70</b>

→ **Les dépenses d'activité consacrées aux petites marseillaises et aux petits marseillais, aussi bien dans le cadre de l'éducation ou encore de l'animation éducative, de la jeunesse** s'établissent à 85,6 M€, soit une progression de près de 4,4 M€ par rapport au BP 2025 hors restauration scolaire.

Le changement de mode de gestion de la restauration scolaire, précédemment en DSP (donc dans le champ des subventions jusqu'à l'été 2025) nécessite un retraitement pour en mesurer l'évolution : de BP à BP, en intégrant la partie sur subventions en 2025 pour pouvoir comparer à périmètre équivalent, la progression est de l'ordre de 13,2 M€, avec une inscription de 38,5 M€ au BP 2026 contre 25,3 M€ au BP 2025. En parallèle, il convient de préciser que cette hausse est neutre, les recettes progressant également d'un montant similaire, soit +12,84 M€ (celles-ci étaient captées par le délégataire durant la phase d'exploitation en DSP jusqu'à l'été 2025).

In fine, en prévision budgétaire, sans augmentation pour ce poste, les gains qualitatifs sont concrets pour les 60 000 enfants bénéficiant de ce service : produits locaux, bio, de qualité et diversifiés, avec une tarification très progressive.

En matière d'éducation, parmi les domaines significatifs :

- Les animations éducatives, soit 20 M€, dont les activités périscolaires (19,6 M€), la fête des écoles (600 k€),
- L'environnement scolaire, soit un volume de 15,7 M€ prévu avec le forfait communal aux écoles privées est inscrit à hauteur de 14,25 M€, soit un ajustement de +500 k€, afin de prendre en compte les évolutions de coûts, les frais de transport des élèves vers les équipements sportifs et pour les sorties pédagogiques, soit 1,3 M€, les ateliers Marseille Réussite scolaire et les projets éducatifs, soit près de 300 k€,
- Le fonctionnement des écoles, soit 8,8 M€, dont les moyens pédagogiques (fournitures), les kits de rentrée et les divers dispositifs en faveur du pouvoir d'achat des parents (3,9 M€), les moyens numériques (droits d'usage), ainsi que les trousseaux premiers soins,
- Les dispositifs jeunesse, soit 628 k€, dont 328 k€ pour le conseil municipal des enfants, les initiatives et manifestations en faveur de la jeunesse et 300 k€ pour les formations jeunesse (BAFA, BNSSA et code de la route, service civique),
- Les frais de gestion et administratifs, 351 k€ pour la relation avec les familles, le périscolaire, les frais de régies, et la gestion du site Superminot,
- Les projets partenariaux : 111 k€ dont Marseille Ville Amie des enfants,
- Le plan canicule dans les écoles : un montant de 100 k€ est inscrit, par ailleurs, pour la fabrication de pergolas par les régies municipales,
- La redevance d'exploitation versée à la SPDEM (partie fonctionnement hors frais financiers) pour l'entretien des écoles s'élèvera à 1,1 M€ en 2026.

→ **Les dépenses en matière d'Environnement et de cadre de vie**, qui s'élèvent à près de 23,5 M€ sur cette partie du budget en 2026, sont multiples ; elles relèvent de la transition écologique, de la nature et de l'agriculture en ville, de la collecte et du traitement des déchets des bâtiments municipaux, de la lutte contre les pollutions, de la préservation et de l'entretien des parcs et jardins, des espaces publics et de la sensibilisation à l'environnement.

Parmi les domaines significatifs :

- Lutte contre les déchets, soit 14,4 M€ dédiés à la collecte, la valorisation des déchets, la propreté du domaine communal, les actions de lutte contre les déchets et les frais de fonctionnement de la brigade verte (4,5 M€ pour le nettoyage des plages, 6,1 M€ pour la propreté urbaine, la lutte contre les affichages sauvages et graffitis, 2,5 M€ pour la collecte et le tri des déchets des écoles, 1,2 M€ pour le plan de lutte contre les déchets),
- Le patrimoine végétal et paysager, soit plus de 7 M€ pour l'entretien et la maintenance des espaces verts, parcs et jardins notamment, les squares végétalisés, mais aussi les espaces de jeux et les frais connexes (réseaux d'arrosage, diagnostics des arbres, entretien des sanitaires des parcs, des matériels, fournitures et consommables, locaux des espaces verts),
- Les espaces naturels et la biodiversité, soit près de 0,3 M€ pour la gestion et les études dédiées à ces espaces, aux massifs forestiers et aux friches urbaines naturelles,
- La stratégie climat air énergie et la décarbonation : 0,55 M€ pour les études, cotisations aux partenaires, événements et prestations liées aux énergies renouvelables, à la rénovation du bâti, à la qualité de l'air et aux 100 Villes décarbonées,
- La préservation des ressources et de la nature en milieu urbain, 0,44 M€, dont l'opération une naissance un arbre (170 k€),
- L'agriculture urbaine, soit 0,35 M€, pour l'exploitation et l'entretien des relais natures, fermes pédagogiques et projets d'alimentation durables,
- L'écologie urbaine et la résilience, soit 175 k€ pour les actions de sensibilisation et de transition écologique.

→ **La politique du Logement, de la lutte contre l'habitat indigne, l'aménagement et la mobilité urbaine** concentre 15,2 M€ de crédits d'activité.

Ces crédits ont vocation, d'une part, à garantir, à tous les Marseillais et toutes les Marseillaises, le droit de vivre dans un logement digne et décent et, d'autre part, la mise œuvre des opérations d'aménagement en cohérence avec les objectifs de la ville en matière d'intégration dans le tissu urbain existant, de qualité architecturale et environnementale.

Parmi les domaines significatifs :

- La lutte contre l'habitat indigne, soit 7,9 M€, avec, notamment, la prise en charge des personnes en hébergements d'urgence en hôtel (2,6 M€), le contrat d'accompagnement social de la SOLIHA (2,2 M€), les hébergements temporaires en appartement (3,3 M€), les diagnostics d'hygiène et frais connexes de sécurité bâtiminaire, de procédures juridiques, de transports, de gardes-meubles (643 k€), la régulation du parc privé en matière d'habitat,
- L'aménagement de la mobilité dans l'espace public et le stationnement : c'est un volume de l'ordre de 2 M€, dont les prestations liées à la régulation du stationnement sur voirie (1,6 M€), les frais liés aux parkings en enclos, la sécurisation des abords des écoles avec le dispositif « rue dédiées aux enfants » (0,3 M€),
- La valorisation et la régulation de l'espace public et du cadre de vie, soit 4 M€, avec les études d'urbanisme tactique transitoire, le dispositif des pépites patrimoniales, le traitement de certains sites sur l'espace public en lien avec la Métropole, la manifestation « Prenez Place »,
- L'urbanisme en matière de planification urbaine, d'autorisations de droit des sols (numérisation), d'études, (projets d'architectes et prestations juridiques) d'accompagnements à la rénovation urbaine (opérations complexes), soit 0,38 M€.

→ **La thématique Sécurité, tranquillité publique**, qui s'élève à 21,7 M€ au BP 2026, regroupe principalement les dépenses de la police municipale, de la prévention de la délinquance et les prestations de sécurité humaine.

Pour la police municipale, les crédits inscrits concernent :

- Le soutien opérationnel, soit 4,5 M€, incluant la maintenance de la vidéo-protection (à prendre en compte avec les dépenses d'investissement exposées *infra*) et les frais d'armurerie (maintenance et transport des armes, location de stand de tir...),
- La prévention de la délinquance et des conduites à risque chez les jeunes, soit 1,44 M€ (médiations sociales urbaine et estivale, sensibilisation et dispositif de sortie des trafics),
- Les polices de proximité et de l'environnement avec les charges courantes des brigades cynophile, maritime et équestre, les frais de support pour la tranquillité publique et la fourrière (hors réparations de véhicules et personnel), soit environ 1 M€,
- Les prestations de sécurité humaine et de gardiennage, pour un volume global de 14,7 M€, dont principalement la sécurisation des bâtiments communaux et des Mairies de Secteur, la télésurveillance des sites et les événements (Eté Marseillais et autres manifestations).

→ **La protection civile**, soit 17,3 M€ : cette politique intègre l'ensemble des missions du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille, mais aussi les dispositifs de protection et de gestion des risques pour cette partie du budget (étant précisé qu'une annexe en fin de rapport intègre l'ensemble des coûts du Bataillon.

Il s'agit, principalement, des domaines suivants :

- Les missions de lutte contre les incendies et de secours, soit 15,5 M€, avec le soutien général des sites, les frais de mobilité, les frais liés à la défense des ports, les frais logistiques, les consommables, l'entretien des moyens informatiques et de radio télécommunication, le matériel sanitaire et le soutien des moyens de lutte contre les risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques ou Chimiques,
- Les formations des effectifs de marins pompiers, l'entretien des bâtiments et des réseaux du bataillon qui génèrent une inscription de 1,2 M€,
- Les actions de prévention en protection civile qui recouvrent la préparation contre les risques majeurs avec l'entretien des point d'eau incendie, les dispositifs d'information des populations et diverses prestations qui représentent 0,37 M€,
- La gestion des risques avec les prestations de diagnostics, les achats et ravitaillement préventifs pour gestion de crise, les prestations et fournitures pour le PC de crise et les frais de la réserve communale de sauvegarde qui représentent 0,22 M€.

→ **Les crédits concernant la Culture**, soit 7M€, sont en lien avec le fonctionnement des institutions culturelles, l'accueil de tous les publics et l'indispensable maillage territorial, dès le plus jeune âge, pour une offre d'éducation artistique et culturelle de qualité. Ils concernent principalement :

- Les expositions temporaires des musées, du muséum, l'entretien des collections permanentes, l'édition des catalogues, les opérations de conservation, soit plus de 2,9 M€,

- La lecture publique avec les acquisitions d'ouvrages et abonnements, les reliures des bibliothèques, ainsi que les rencontres, expositions et actions culturelles, d'éducation populaire *in situ* ou hors les murs destinés au public, soit un cumul de plus de 1,4 M€,
- L'enseignement, la création et la diffusion de productions artistiques, soit près de 1,5 M€, dont les actions culturelles en faveur du public, la programmation de l'Été Marseillais (830 k€), le festival « La Folle histoire de Marseille » (150 k€),
- La valorisation des événements, manifestations et politiques culturelles et du patrimoine marseillais, soit près de 1,3 M€, dont 0,6 M€ pour le soutien aux missions culturelles, 0,35 M€ pour les animations estivales, le festival Kouss Kouss, 132 k€ pour l'organisation d'événements divers, tels que les nocturnes en faveur des étudiants, les manifestations autour de « Dinosaures de Provence », les débats sciences et sociétés.

→ **La Citoyenneté** - Démocratie et Participation, soit près de 4,2 M€, regroupe les frais liés à la citoyenneté, aux affaires funéraires, aux élections et à la démocratie locale.

Il s'agit principalement :

- Des frais d'organisation du scrutin pour les élections municipales et de dépenses diverses, telles que la cérémonie d'accueil des jeunes électeurs et de frais logistiques, soit un cumul de 2,5 M€,
- Des affaires funéraires pour la partie entretien (voirie, réseaux, bâtiments) et la propreté des cimetières communaux, soit 1,3 M€ (nonobstant les investissements significatifs et les dépenses du budget annexe des pompes funèbres, mentionnés infra),
- La participation citoyenne, soit 0,3 M€, avec les frais de fonctionnement des budgets participatifs et de l'assemblée citoyenne du futur et diverses études pour le développement et le renforcement de l'offre de service en matière d'accompagnement à la participation (observatoire des publics, études des usages...),
- L'accueil citoyen, soit 126 k€, pour les bureaux municipaux de proximité, les frais d'accessibilité du service « Allô Mairie » pour les malentendants, la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et la conservation et la mise à jour de l'État Civil.

→ **La Santé et l'inclusion** avec un volume de 3,6 M€, cette thématique intègre la promotion et la prévention de la santé, les actions de lutte contre les addictions et l'organisation du conseil local de la santé, les dispositifs de salubrité et de santé environnementale, les opérations relevant de l'accès aux droits et de l'inclusion, les démarches de santé globale dont le programme « one health », les missions « animal dans la Ville ».

Il s'agit principalement de :

- La mission « animal dans la Ville » avec la fourrière animale, la régulation des populations de goélands et de pigeons, de stérilisation féline, soit un cumul de plus de 1,3 M€,
- La lutte contre les nuisibles (punaises de lit, actions de dératisation, désinsectisations et désinfections), l'hygiène urbaine (prélèvement pour l'analyse des eaux, lutte contre les nuisances sonores...), soit 637 k€,
- Les services de santé avec les programmes de vaccinations (dengue, médecine de voyage, Papillomavirus, méningite) et les frais de support du centre de vaccination municipal, soit près de 630 k€,
- La lutte contre les addictions et l'accès aux soins, avec les collectes de déchets à risques infectieux (DASRI) en milieu urbain et dans les parcs et jardins, la promotion d'action de santé, l'enquête sur la lutte contre le saturnisme, soit un cumul de 331 k€,
- Les dispositifs sport santé, de promotion de la santé des femmes et de la lutte contre l'obésité, soit 122 k€,
- La promotion de la santé globale, soit 333 k€, dont le programme « Une Seule Santé » (tenant compte des liens complexes entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement dans une approche globale des enjeux sanitaires), la lutte contre le cancer, les maladies émergentes, la lutte anti vectorielle,
- La lutte contre les discriminations et l'accessibilité, soit un cumul de 232 k€, avec le prix Ibrahim Ali, la sensibilisation aux discriminations et aux handicaps dans les écoles, l'accès à la baignade pour les personnes handicapées, les formations et actions en faveur de l'accessibilité, la promotion des droits des femmes, le dispositif SAFER, le projet plus Belle de Mars.

→ **Les politiques sociales**, soit 3,3 M€, concernant les politiques municipales en faveur des séniors, des familles, de l'action sociale d'urgence, du lien social avec les animations urbaines, le soutien à la vie associative et aux actions mémorielles, étant précisé qu'un volant significatif de ces politiques publiques relève des subventions présentées en aval dans ce document.

Pour cette partie du budget, il s'agit principalement :

- Des animations en faveur des séniors pour 1,74 M€ avec les clubs de loisirs, les colis et repas de Noël, les journées thématiques, bals en ville,
- Des actions de lutte contre la grande précarité (hors CCAS), soit 870 k€, avec les maraudes alimentaires, les dispositifs du SAMU social, les douches pour les sans-abris, la nuit de la solidarité,
- Des animations urbaines, soit 373 k€, dont le Noël Marseillais, les talents marseillais ou encore les sardinades,
- Des services, formations et journées conseil de la Maison des associations des états généraux de la vie associative, soit 295 k€,
- Enfin, les actions d'éducation populaire, de transmission de la mémoire (des combattants notamment) et les actions supports de cette politique du lien social, soit 211 k€.

→ **La petite enfance** avec 2,7 M€ notamment pour les charges des établissements d'accueil de jeunes enfants et les frais de support directs associés, notamment pour les consommables.

Il s'agit principalement :

- Du fonctionnement courant des crèches municipales, hors masse salariale (alimentation, contrôles sanitaires, consommables, dont notamment les activités artistiques et culturelles), soit près de 2,5 M€,
- Des frais de supports avec les coûts des médicaments et des produits pharmaceutiques et les frais de gestion, soit un cumul de 259 k€.

→ **La Mer et le littoral**, soit 2,5 M€, pour l'exploitation des équipements du littoral, l'amélioration de l'accueil des usagers des plages et de l'accès à la mer, les activités nautiques subaquatique et la maintenance du stade nautique Florence Arthaud, la préservation de la biodiversité et le rayonnement de la maritimité.

Il s'agit donc :

- Des équipements du littoral, soit plus de 1,3 M€, pour l'approvisionnement et la maintenance des dispositifs pour les zones de baignade et le nautisme (balisages notamment), la maintenance des postes de secours et la sécurisation et le confort des plages (sanitaires, douches, consignes...), la gestion globale du littoral,
- Des manifestations, telles que la fête de la Mer, l'Été Marseillais et de la promotion des activités maritimes, soit 470 k€,
- De l'exploitation du stade nautique Florence Arthaud, du développement des activités nautiques (bases de Corbière, de l'Huveaune et de la Pointe Rouge) et des stages de voiles qui représentent un cumul de près de 610 k€,
- De la poursuite des démarches de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin (scolaires, IME, centres de loisirs, grand public), soit 106 k€.

→ **Le développement économique**, soit 2,2 M€ pour les frais correspondant à l'attractivité économique, à l'emploi, au commerce et artisanat, à la vie universitaire. Cela recoupe principalement :

- L'attractivité économique, avec plus de 1,2 M€ pour le label « fabriqué à Marseille », les études et accompagnement sur les filières d'excellence et l'économie productive, sur le Parc Chanot, sur le Centre Bourse et l'accompagnement concernant le site de l'Escale Borely,
- Les démarches pour favoriser la dynamique des commerces et de l'artisanat en Ville (braderies d'hiver et d'été) et les prestations pour « faisons Marseille », soit 434 k€,
- L'organisation et l'accueil des demi-finales du Top 14, soit 280 k€,
- Les actions en faveur de l'emploi et l'étude des clauses sociales dans les marchés publics, soit 158 k€,
- Les dispositifs inclusifs pour les étudiants, soit 29 k€.

→ **Le sport**, soit 1,5 M€, avec les animations et manifestations sportives et le fonctionnement des équipements terrestres et aquatiques. Les politiques sportives recouvrent :

- Les animations et dispositifs : tremplin sports-été marseillais, sport santé seniors, coach bien-être, ludo sport, savoir nager qui représentent plus de 500 k€,
- Les achats d'espaces et le soutien au mouvement sportif, soit 438 k€, avec le basket 3x3, le tour de Provence, les partenariats divers et la cotisation aux Territoires d'Évènements Sportifs,
- L'entretien et la maintenance des équipements (piscines, gymnases, stades) et l'achat de matériels, soit près de 300 k€,
- La réservation de créneaux pour les scolaires dans les équipements relevant de DSP et les frais connexes à ces équipements délégués, soit environ 300 k€.

→ **Les relations internationales et européennes**, pour la diplomatie climatique et les réseaux de villes, les projets de coopération et le soutien au développement, l'organisation de manifestations internationales, couvrent :

- Pour les projets de coopération et le soutien au développement, les actions regroupent les jumelages et projets dans différentes zones du monde (Europe, Afrique, projet Dakar...), dans les domaines de la santé, du climat, de l'éducation et différents registres. Avec les frais de missions connexes, ce poste représente près de 190 k€,
- Pour la diplomatie climatique et les réseaux de villes, il s'agit de la semaine de la diplomatie climatique et des cotisations aux grands réseaux (AIMF, Eurocities, AFCCRE, AVITEM, Territoires solidaires...), soit 124 k€,
- Pour l'organisation d'évènements à caractère international, une inscription de 35 k€ est prévue sur 2026, pour des manifestations telles que la semaine du Japon, le 65<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Marseille et Kobe, la journée de la francophonie et le festival du film francophone,
- Enfin, pour l'accueil de délégations étrangères et pour les frais de support en matière de relations internationales, 63 k€ sont prévus.

→ **Les frais de support des bâtiments et transverses** représentent respectivement 53,6 M€ et 117,2 M€ ; ces dépenses participent indirectement à l'ensemble des politiques publiques susmentionnées et intègrent, principalement :

- Les dépenses de fluides de l'ensemble des équipements municipaux, soit 34,3 M€ (eau, énergies hors éclairage), soit +2,4 M€ par rapport au BP 2025,
- Les loyers et charges du parc municipal, soit près de 30,8 M€, soit +2,3 M€,
- L'entretien et la maintenance bâtimementaires des sites et équipements de la Ville pour plus de 18 M€, soit +2,5 M€,
- Les prestations de frais de réseaux d'infrastructures, dont télécommunications, d'infrastructure de postes et les licences informatiques, soit 21,4 M€, (+ 2,9 M€),
- Les prestations et les frais de formations liées aux ressources humaines pour 4,7 M€ (+0,8 M€),
- Les frais de nettoyage des locaux pour près de 5 M€, en léger retrait, grâce à la rationalisation des coûts en la matière,
- L'entretien et les réparations de véhicules, pour 2,58 M€ (- 0,16 M€),
- Les fournitures et consommables administratifs, les produits d'entretien et les tenues de travail, pour 5,8 M€ (+0,6 M€),
- La taxe foncière pour 4 M€ (stable).

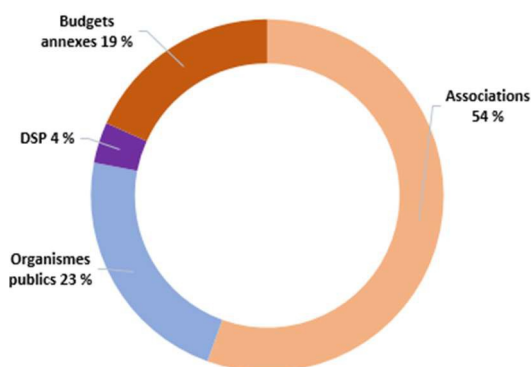
Ces évolutions sont tout à fait contenues, dans le contexte que l'on connaît d'explosion des charges énergétiques, de l'inflation qui repart à la hausse, fruit d'efforts d'optimisations et de rationalisations du fonctionnement de l'administration municipale, tendant toujours plus vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement internes.

## ● Les subventions versées

Le poste des subventions représente 155,8 M€ au total (127,4 M€ hors celles au profit des budgets annexes) et se répartit de la manière suivante :

	BP 2026
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	86,51
Subventions aux organismes publics	35,03
Subventions aux fermiers et concessionnaires (DSP)	5,85
<b>Sous-total subventions hors budgets annexes</b>	<b>127,39</b>
Subventions aux budgets annexes	28,45
<b>TOTAL</b>	<b>155,84</b>

Le montant total de ces subventions tient compte du changement de mode de gestion de la DSP de la restauration scolaire (*cf. supra* - crédits d'activité), des efforts de gestion de chaque budget annexe réduisant ainsi la part de subvention du budget principal et, dans une moindre mesure, de la rationalisation des subventions aux associations, dans l'attente de la redéfinition des priorités de la nouvelle mandature aux associations et aux organismes publics. La part relative de chacun des postes de subventions est représentée ci-dessous :



Ces dépenses se ventilent par politiques publiques de la manière suivante :

Politique (M€)	BP 2026
Culture	68,11
Social	30,33
Support / non ventilé	15,83
Éducation – Jeunesse	9,72
Petite enfance	9,55
Aménagement urbain-Logement – cadre de vie	6,14
Développement économique	5,39
Sport	3,88
Environnement	2,11
Santé – Inclusion	1,93
Sécurité – Tranquillité publique	1,68
Mer et Littoral	0,64
Relations internationales et européennes	0,44
Protection civile	0,06
Citoyenneté – Démocratie et Participation	0,03
<b>Total</b>	<b>155,84</b>

## ● La culture

Ces subventions s'élèvent à 68,1 M€ ; elles concernent :

- Les associations culturelles dans diverses thématiques (expression musicale, lyrique et chorégraphique, théâtres, arts plastiques et autres activités artistiques, soutien à la création et la diffusion), pour un montant cumulé de plus de 29,7 M€,
- Les organismes publics, pour un montant cumulé de près de 17M€. Le montant au bénéfice du CICRP reste stable, celui de l'INSEAMM est reconduit à 16 M€
- La DSP de la salle de spectacle du SILO, soit +30 k€,
- La subvention au budget annexe Opéra-Odéon pour 21,6 M€, soit une diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2025, liée aux efforts de gestion avec le maintien d'une exigence qualitative sur la qualité des représentations.

## ● Le secteur social

Ces subventions représentent plus de 30,3 M€ et concernent :

- Les versements en faveur du CCAS, soit un cumul de 15,1 M€. La subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS est calibrée en tenant compte de la masse salariale et des charges de fonctionnement courante (énergie et restauration notamment), des recettes résultant de certains financeurs (ARS et Conseil Départemental 13 notamment) et du résultat comptable de l'exercice précédent. Cette subvention permet d'assumer entre autres postes, les charges liées aux résidences autonomie et à la restauration à domicile, ainsi que les activités d'accueil en agences sociales du CCAS, notamment pour les publics les plus fragiles,
- Les associations gestionnaires via la convention cadre des centres sociaux et Maisons Pour Tous conventionnés, soit 5,8 M€ et les mesures de soutien aux projets des centres sociaux (référents jeunesse, familles, espaces de vie sociale), soit 2,3 M€, et les soutiens pour frais logistiques de ces mêmes centres, soit près de 1 M€,
- Les associations en lien avec l'action sociale, la solidarité et la lutte contre la précarité représentent une inscription de l'ordre de 4,58 M€ ; il s'agit de la subvention à l'UHU et les subventions aux associations œuvrant pour les plus démunis, la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi et les Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration, favorisant l'accès aux droits, aux soins, à l'apprentissage de la langue et à l'emploi des personnes réfugiées et primo-arrivantes,
- Les soutiens à la vie associative pour les acteurs du lien social concernant les actions en faveur des familles, des personnes âgées, de l'éducation populaire, de la mémoire du monde combattant, des fêtes de quartiers qui représentent un volume cumulé de près de 1,5 M€.

## ● L'éducation et la jeunesse

Ces subventions représentent 9,7 M€ et n'intègrent plus de versements pour la restauration scolaire, depuis la fin de la DSP à l'été dernier, elles concernent :

- Les versements aux organismes publics, soient près de 1,9 M€, stables, dont la Caisse des Écoles pour 1,5 M€, le soutien au GIP pour le programme de réussite éducative pour 152 k€, la participation pour le coût des repas des élèves de la Cité internationale, soit 40 k€, et la participation intercommunale pour les enfants marseillais scolarisés hors territoire communal, soit 37 k€,
- Les subventions aux associations dans le cadre du programme des Cités Éducatives, pour 0,8 M€,
- La poursuite du projet éducatif de territoire, soit 0,4 M€,
- Les subventions au bénéfice des acteurs de l'accueil de l'animation extrascolaires, soit 176 k€,
- Pour la partie Jeunesse, il s'agit principalement des subventions aux structures associatives d'accueil de la jeunesse et les loisirs éducatifs (ACM, ALSH, centres aérés, ludothèques...), soit 5,5 M€, du soutien aux associations manifestations en faveur de la jeunesse, soit 283 k€.

## ● La petite enfance

Les crédits inscrits, soit près de 9,6 M€, concernent les subventions aux associations gestionnaires d'Equipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les Relais Petite Enfance (RPE) pour la création de places en crèches, soit 9,5 M€, en augmentation de 0,6 M€.

## ● L'Aménagement Urbain - Le logement - Le cadre de vie

Le montant cumulé des subventions pour ces politiques représente environ 6,1 M€ :

- Le cadre de vie avec la subvention à la DSP du contrôle du stationnement payant, soit 3,3 M€ en diminution de 0,9 M€,
- Des subventions aux acteurs de la rénovation urbaine pour les quartiers prioritaires de la ville, soit 1,2 M€ (contrat de ville, concertation citoyenne, fondation pour le logement des défavorisés,
- Les aides aux partenaires associatifs en matière de logement, de lutte contre l'habitat indigne (accompagnement social, prévention des expulsions locatives, accompagnement des victimes de marchands de sommeil, l'aide au logement), soit 800 k€,
- En matière d'urbanisme, la subvention à l'AGAM, incluant les missions relatives à l'Observatoire de l'Habitat, au schéma stratégique de déploiement des équipements publics en rééquilibrage dans les quartiers, aux réflexions sur la carte scolaire, aux analyses des capacités de développement de l'agriculture urbaine et plus largement de la nature en ville et aux études préalables à la modification du PLU-I pour la maîtrise de l'urbanisation en secteurs diffus.

## ● Le développement économique

Avec un cumul de 5,4 M€, les soutiens de la Ville sont fléchés pour :

- L'association de l'École de la deuxième chance, pour un montant reconduit à 1,21 M€, la Mission locale pour 1,29 M€ et un cumul 190 k€ pour les autres opérateurs structurants, 100 k€ pour le fond d'innovation pour l'emploi, 289 k€ pour les partenaires associatifs et 25 k€ fléchés pour la promotion de l'emploi des jeunes,
- Les associations liées au commerce, soit une inscription de 333 k€,
- Le développement de l'attractivité universitaire et l'amélioration de l'accueil des étudiants, en lien avec les associations et partenaires publics (l'Université Aix Marseille, le CROUS, le CNRS...), soit 776 k€,
- L'économie sociale et solidaire avec les subventions aux bourses du travail pour 101 k€ et aux têtes de réseaux et projets partenariaux pour 87 k€.

## ● Les sports

Avec un montant global de 3,9 M€, cette thématique recouvre :

- La DSP du POMGE, soit une inscription de 1,73 M€,
- Le soutien aux associations et clubs sportifs pour le sport amateur et la compétition, soit une inscription de 2,15 M€, dont les axes sports compétition (1,76 M€), sport social (172 k€), sport égalité femmes hommes (150 k€), sports santé inclusion (59 k€) et sports loisirs (6,5 k€).

## ● L'environnement

Ces subventions représentent 2,1 M€. Elles concernent la transition écologique, l'écocitoyenneté, la sensibilisation à l'environnement, la nature en ville et l'agriculture urbaine, la lutte contre les pollutions environnementales et la stratégie Climat Air Energie, dans le cadre du contrat ville-climat placé sous le label européen des 100 villes vers la neutralité carbone à l'horizon 2030. L'ensemble de ces subventions se ventile ainsi :

- Les soutiens en matière de décarbonation, de stratégie air, climat, énergie, soit 670 k€,
- Les DSP des fermes pédagogiques et relais nature, soit 295 k€, et les aides aux associations œuvrant pour la préservation de l'environnement et l'alimentation durable, soit 86 k€,
- La préservation des espaces naturels et la protection du patrimoine végétal et paysager, soit 253 k€ de versements prévus,
- La lutte contre les déchets, soit un cumul de 250 k€, destinés aux acteurs associatifs dans ce domaine,
- L'écologie urbaine et la résilience (lutte contre le changement climatique, désimperméabilisation des sols...), soit 552 k€.

## ● La santé et l'inclusion

Un cumul de près de 1,9 M€ dédiés aux actions suivantes :

- En matière de santé, il s'agit de soutien aux partenaires associatifs s'inscrivant dans les politiques de santé globale de la collectivité, qu'il s'agisse de la préservation de la santé et de la qualité de vie (Sport santé, Santé nutrition, santé des Femmes, Santé mentale, « Une seule santé », lutte contre le cancer), ainsi que de la gestion des risques sanitaires (lutte contre les nuisibles, les punaises de lit), pour un cumul de près de 1,1 M€,
- Près de 773 k€ de subventions sont consacrés au tissu associatif pour l'intégration des personnes en situation de handicap, pour le droit des femmes, pour la diversité et la lutte contre les discriminations.

## ● La sécurité et la tranquillité publique

Ces subventions représentent environ 1,68 M€ et concernent, principalement, les associations actrices de la médiation sociale urbaine et estivale, des appels à projet concernant les conduites à risques chez les jeunes et diverses actions (aide aux victimes, accès au droit des jeunes, prévention de la radicalisation), en lien avec la prévention de la délinquance.

## ● La mer et le littoral

Pour cette thématique, près de 0,64 M€ sont prévus principalement pour le soutien aux associations et partenaires littoraux, maritimes et Marins (542 k€) et pour la manifestation fête de la Mer (100 k€).

## ● Les relations internationales

Un budget de 0,44 M€ est consacré à la coopération internationale, notamment pour la coopération décentralisée et l'aide publique au développement (appel à projet Méditerranéen, projet FICOL Comores, zone Afrique, Europe, mobilité internationale des jeunes...).

## ● La protection Civile

Les subventions prévues s'élèvent à près de 60 k€ concernant les soutiens aux structures d'entraides des Marins Pompiers (cercle mixte Éric Blanc notamment).

## ● La citoyenneté, la démocratie et la participation

Les subventions de participation citoyenne de l'ordre de 30 k€ sont en lien avec le renforcement de l'exercice des droits civiques, l'éducation à la citoyenneté pour divers partenaires.

## ● Les fonctions Support

Ce volume de 15,8 M€ est constitutif de soutiens non ventilables dans les autres politiques, tel que la subvention au budget annexe du Stade Vélodrome, soit 6,8 M€, nettement en baisse du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'occupation avec le club résident (soit -2,2 M€ cf. partie budget annexes), la subvention au Comité d'action sociale des personnels de la Ville, soit 3,3 M€, un volume de 5,5 M€ de soutien à des associations diverses pour des actions d'intérêt local ou encore les soutiens aux associations organisatrices de manifestations au Palais des Sports, soit 100 k€.

### **I.2.3 LES CREDITS RELATIFS AUX ATTENUATIONS DE PRODUITS**

Ceux-ci s'établissent à 20,56 M€, en progression de 0,37 M€, ils se décomposent ainsi :

- La contribution (prélèvement) au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élève à 7 M€, compte tenu du mode de calcul en vigueur (cf.§ Les relations financières avec la Métropole *supra*),
- Les reversements à l'administration fiscale pour les dégrèvements accordés sont prévus à hauteur de 0,2 M€, soit une diminution de 0,7 M€ par rapport à 2025,
- Le reversement (à terme échu) du produit de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille avec des crédits inscrits à hauteur de 9,35 M€, en cohérence avec la constatation du produit définitif 2025,

- Le reversement du produit du forfait de post-stationnement (FPS) à la Métropole est révisé à la hausse (+0,35 M€), au regard de l'exécution 2025, avec une inscription de 4 M€. Le FPS, instauré par la Ville, est dû en cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement immédiatement exigible. Il est destiné à financer les politiques de transports en commun respectueux de l'environnement et les politiques de circulation et de mobilité qui relèvent des compétences de la Métropole AMP.

#### **I.2.4 LES DOTATIONS AUX MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS**

Sur ce millésime 2026, le volume global des dotations progresse de 0,18 M€ pour s'établir à 17,15 M€.

- **La dotation de gestion locale**

Destinée à financer le fonctionnement (hors personnel et frais financiers) des équipements transférés aux Mairies d'Arrondissements, elle s'élève à 14,70 M€ contre 14,53 M€ en 2025. Cette dotation fluctue chaque année en fonction des évolutions de l'inventaire, du coût des équipements sportifs, sociaux et des espaces verts et de l'inflation prévisionnelle (retenue à 1,7%).

- **La dotation d'animation locale**

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du secteur sur la démocratie et la vie locale. Elle s'établit à 2,45 M€, soit un niveau quasiment équivalent à celui de 2025 ; elle est calculée et répartie entre les arrondissements en tenant compte, notamment, de la population.

#### **I.2.5 LES FRAIS FINANCIERS**

Dans un contexte aussi incertain, les charges financières sont en légère baisse par rapport au BP 2025, après une stabilisation en 2025 qui a succédé aux hausses rapides et brutales de taux en 2024 et 2023. Globalement, les intérêts consolidés payés à échéance ont baissé de 17 % entre 2021 et 2026.

Les intérêts de la dette payés à échéance sont prévus à hauteur de 34 M€ pour l'exercice 2026.

Alors qu'au premier trimestre 2025, les cotations s'établissaient autour de 2,7% pour les taux fixes et 2,3% pour les taux Euribor, elles atteignent désormais jusqu'à 2,9% pour les taux variables et 3,1% pour les taux fixes, sous l'effet de la guerre en Iran et du contexte géopolitique mondial plus globalement. Les marges, traduisant la prime de risques des établissements prêteurs, vont demeurer élevées en 2026, autour de 1,1%. Les anticipations pour les années futures sont également plus pessimistes en 2026, avec des taux qui avoisinent les 3,5%, là où en 2025, ils se stabilisaient autour de 2,5%, soit 1 point de plus.

Au regard du contexte international et des incertitudes sur les marchés financiers, la Ville a conservé l'application d'une marge de sécurité sur ses taux variables, proche de 0,5%. Elle reconduit ainsi sa méthode de prévision budgétaire pour sécuriser au mieux ses dépenses, dans un contexte financier qui demeure encore volatile.

## II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### II.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 473 M€ au BP 2026, soit un niveau quasi équivalent à celui du BP 2025.

Elles se répartissent essentiellement en :

- Dépenses d'équipements, à hauteur de 337,2 M€, dont 318,23 M€ de dépenses d'équipement programmées et 18,95 M€ de dépenses spécifiques hors programmation,
- o Dépenses financières, pour 135,8 M€, en hausse de 11,4 M€.

	BP2025 (M€)	BP2026 (M€)	Évolution BP 2026/ BP 2025	
Dépenses d'équipement programmées	335,90	318,23	-17,67	-5,26 %
Dépenses hors programmation	13,72	18,95	5,23	38,12 %
<b>S/total Investissement hors dépenses financières</b>	<b>349,62</b>	<b>337,18</b>	<b>-12,44</b>	<b>-3,56 %</b>
Remboursement et gestion de la dette (capital)	124,36	135,80	11,44	9,20 %
<b>S/total dépenses financières</b>	<b>124,36</b>	<b>135,80</b>	<b>11,44</b>	<b>9,20 %</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>473,98</b>	<b>472,99</b>	<b>-0,99</b>	<b>-0,21 %</b>

#### II.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Elles résultent concomitamment de dépenses pluriannuelles et annuelles. La Ville gère la quasi-totalité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

Réglementairement, les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables selon les modalités définies par le règlement budgétaire et financier actualisé par le vote en Conseil Municipal du 10 avril 2026. Le périmètre des autorisations de programme a été revu à l'image du plan d'investissement en programmation budgétaire pluriannuelle des investissements. Les Autorisations de Programme se déclinent en trois catégories : les Autorisations de Programme de projets (investissements individualisés d'envergure ou équipements structurants pour le territoire), les Autorisations de Programme de programmes (préservation du patrimoine de la ville) et les Autorisations de Programme de subventions (versements à des tiers).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes. Le support technique des crédits de paiement sont les opérations ; elles ont été déclinées de la même manière que les Autorisations de Programme depuis 2025 en opérations de projets, programmes et subventions. Elles sont désormais moins nombreuses (moins de 250 opérations) et plus explicites pour une meilleure lisibilité du budget. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les crédits de paiement afférents aux opérations représentent sur le budget principal 319,1 M€, dont 316,6 M€ pour les opérations déjà en cours. Ils se déclinent en opérations de projet pour 45,7 M€, en opérations de programme pour 226,5 M€ et en opérations de subventions pour 46,9 M€.

La structure des investissements programmés de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus explicite, selon les thématiques figurant ci-après :

Politiques Publiques (M€)	BP 2026
Écoles et petite enfance	58,76
Logement - rénovation urbaine - urbanisme	48,20
Culture et patrimoine historique	36,18
Environnement, littoral et cadre de vie	37,46
Sécurité, dont BMPM	33,05
Sports	27,88
Social, solidarité, santé et inclusion	24,07
Immobilier et patrimoine Ville	19,97
Moyens municipaux transverses	17,10
Accueil et Vie citoyenne	11,60
Attractivité économique	3,98
<b>Total</b>	<b>318,23</b>

- Les écoles et la petite enfance

Libellé opération	BP 2026
Plans de conservation, de rénovation globale et énergétique des écoles porté par la Ville	34,55
Programme de rénovation et modernisation des crèches	5,50
Construction de Groupes Scolaires (GS) - Ville	4,47
Construction du GS La Capelette	3,29
Achat et renouvellement de mobilier et matériel - écoles et crèches	2,19
Acquisition de matériel numérique dans les écoles	2,11
Plan école SPEM 1ère et 2ème vague	2,44
Construction du GS Fabriques	1,20
Construction et travaux des cantines de demain	0,89
Rénovation de la crèche Mission de France	0,45
Rénovation du GS de la Viste Bousquet	0,39
Subventions d'investissement pour les crèches associatives	0,35
Rénovation GS de la Bricarde	0,32
Rénovation de la crèche Peyssonnel	0,25
Rénovation GS de Saint André Barnier	0,21
Rénovation GS de Saint Louis Campagne Léveque	0,16
<b>Total</b>	<b>58,76</b>

Au total des dépenses programmées, il convient de rajouter 0,31 M€ de redevances inscrites hors AP/CP pour permettre d'assumer les redevances de la SPDEM avant le vote du présent BP 2026, ce qui porte le total des dépenses dédiées aux écoles et crèches à 59 M€, soit +15 % par rapport à l'atterrissage 2025. Avec près de 59 M€, ce poste demeure le premier en volume financier au sein des dépenses d'équipement, la poursuite du Plan école et la rénovation des crèches demeurant toujours l'une des priorités phare de la nouvelle mandature. Ce plan se concrétise non seulement par la poursuite du partenariat avec l'État, constitutif du périmètre d'action de la SPDEM, en faveur des reconstructions lourdes et de la rénovation constante de toutes les écoles, mais aussi par les chantiers et procédures de marché initiés en maîtrise d'ouvrage directe de la Ville, afin d'accélérer l'avancement de la remise à niveau du parc solaire bâti.

Déjà 27 écoles ont été construites ou reconstruites fin 2025 et 81 sont en chantier pour ce plan inédit par son ampleur.

Une nouvelle opération pluriannuelle est proposée pour la SPDEM dans le cadre de ce budget 2026, afin de d'offrir une meilleure lisibilité des flux d'investissement avec la SPDEM. Elle est calibrée pour une première vague relative au marché de partenariat n°1 jusqu'en 2032 et sera suivie d'autres opérations, dont le montant sera affiné au fur et à mesure de la progression du plan. Le coût total de cette opération circonscrite aux seuls versements d'investissement pour la SPDEM, sur cette première période, est de 50,7 M€ avec des crédits de paiement à hauteur de 2, M€ en 2026 (auxquels s'ajoutent 0,75 M€ pré-positionnés hors AP/CP pour la première partie de cet exercice, avant le vote du présent BP 2026).

La partie de travaux de rénovation et de conservation des groupes scolaires portés par la Ville reste stable à un niveau très élevé de près 35 M€ annuels. Elle intègre un plan pluriannuel de rénovation thermique et d'adaptation climatique des écoles en modernisant les bâtiments pour améliorer leur confort et la mise en accessibilité des écoles. De surcroît, la Ville amorce, en 2026, des opérations pour la rénovation des groupes scolaires spécifiques, concomitamment à l'action de la SPDEM : c'est le cas pour les groupes La Viste Bousquet, la Bricarde, Saint-André Barnier, Campagne Lévêque, soit un cumul d'opérations à près de 34 M€ avec des CP 2026 à hauteur de 1,1 M€.

L'opération « cantines de demain » passe en phase opérationnelle avec 0,9 M€ de CP en 2026. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité des repas par une refonte des conditions logistiques et matérielles et, notamment, la création d'un réseau de cuisines de proximité, les nouveaux marchés ayant déjà permis un gain qualitatif sur les repas préparés.

S'agissant des crèches, 5,5 M€ sont inscrits en 2026, pour le plan global de rénovation et 0,7 M€ en cumul pour la poursuite des rénovations ces crèches Peyssonnel et Mission de France, des acquisitions de mobiliers et matériels pédagogiques étant prévus par ailleurs.

- **Le logement, la rénovation urbaine et l'urbanisme**

<b>Libellé opération</b>	<b>BP 2026</b>
Opportunités d'acquisitions foncières et préemptions	23,17
Schéma directeur immobilier - acquisitions foncières	9,65
Participation Euroméditerranée pour l'aménagement	4,36
Travaux d'office pour sécuriser des immeubles frappés de périls	3,06
Soutien à la construction de logements sociaux	2,30
Financement des investissements des acteurs de la rénovation urbaine	1,60
Solde anciennes conventions ANRU	1,53
Projets d'urbanisme tactiques, création de futurs marchés	1,16
Travaux dans les copropriétés dégradées	0,70
Travaux sur des bâtiments non affectés, démolitions	0,22
Participation Enedis raccordement au réseau électrique bâtiments neufs	0,20
Études, concertations et aménagements tactiques des places	0,20
Subventions aux propriétaires en faveur de l'intermédiation locative	0,05
<b>Total</b>	<b>48,20</b>

Avec 46,8 M€ de crédits de paiement 2026, ce poste intègre les acquisitions foncières et les préemptions, les participations aux zones d'aménagements pour les équipements publics communaux, les opérations liées à la rénovation urbaine, les aides en matière de logement et d'habitat, les travaux concernant la voirie de compétence communale et les études pour les projets structurants.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la Ville a fait le choix de maintenir et renforcer le pouvoir de police du Maire qui garantit une capacité d'action directe et rapide en intervenant immédiatement en cas de danger pour protéger les habitants. La Ville continue d'engager des travaux d'office pour se substituer aux propriétaires défaillants pour 3 M€ en 2026 et met en œuvre toutes les procédures réglementaires, pour permettre au comptable public un recouvrement coercitif des frais avancés, dès que cela est possible.

Par ailleurs, des soutiens sont apportés pour la construction de logements sociaux (opération de 29,15 M€, dont 2,3 M€ en 2026) et pour le financement des travaux dans les copropriétés dégradées (opération de 15,1 M€, dont 0,7 M€ en 2026).

La Ville poursuit, par ailleurs, son soutien aux opérations de rénovation urbaine pour 3,1 M€, en 2026, pour les quartiers prioritaires et participe au financement des opérations de revitalisation urbaine d'intérêt national de l'établissement Euroméditerranée à hauteur de 4,3 M€ (Parc Bougainville, quartier Gèze, Canet, zone d'aménagement des Fabriques, Cazemajou, ruisseau des Ayalades...).

Enfin, la Ville est un acteur majeur de la rénovation du centre-ville et par une politique de veille foncière active entend redynamiser cet espace, en particulier avec un volume significatif de 32,8 M€ en 2026 destinés aux acquisitions et au schéma directeur immobilier avec, notamment, l'acquisition des locaux vacants du Centre Bourse, afin de conduire un projet ambitieux intégrant, notamment, la philharmonie des enfants et un espace dédié à la culture et à l'éducation scientifique.

### ● La culture et le patrimoine historique

Libellé opération	BP 2026
Construction de la médiathèque Loubon	6,02
Rénovation du Théâtre du Gymnase	5,93
Programme de mise en valeur, de préservation et sécurisation des églises, restauration d'orgues et de décors	4,01
Cité régionale et méditerranéenne du cinéma	3,51
Subventions d'investissement pour les acteurs et actrices de la culture	3,32
Rénovation de la bastide Magalone - Cité de la musique	2,80
Plan de rénovation des bibliothèques et médiathèques	1,76
Restauration et achats d'œuvres d'art et d'archives	1,40
Programme d'études, de mises aux normes et de préservation des monuments historiques	1,25
Plan de rénovation des musées et des équipements culturels	1,20
Valorisation du site antique de la Corderie	0,73
Matériel, outillage, équipements des musées et les archives	0,62
Subvention Cité des Arts de la Rue	0,60
Rénovation du théâtre Sylvain	0,60
Travaux de sécurisation du théâtre de la Criée	0,54
Rénovation du Théâtre Toursky	0,50
Achat de fonds documentaires dans les bibliothèques	0,45
Rénovation du cinéma l'Alhambra	0,20
Travaux de sécurisation du Palais Carli - conservatoire	0,20
Numérisation des archives et des collections	0,17
Rénovation du couvent de la Cômerie	0,16
Rénovation du pavillon Borély, création d'un centre de bien-être	0,15
Construction de la médiathèque Gèze	0,05
Rénovation du kiosque à musique de la Canebière	0,02
<b>Total</b>	<b>36,18</b>

Avec 36,2 M€ de CP 2026, ce poste, en forte évolution, intègre les travaux de construction et de restauration des institutions culturelles municipales (bâti et collections), les travaux sur les sites mis à disposition des théâtres, la conservation des monuments, les acquisitions d'œuvres, de fonds et de matériels et les subventions d'équipements aux associations, ainsi que la préservation des monuments historiques, la mise en valeur et la sécurisation du patrimoine culturel remarquable, antérieur à la loi de séparation des Églises et de l'État.

Pour les équipements d'envergure, plus de 21 M€ sont inscrits, dont les constructions des médiathèques (Loubon en cours, Géze en phase d'études), la rénovation des Théâtres, celui du Gymnase mais aussi pour la sécurisation de La Criée, le solde de l'opération du Théâtre Sylvain et le soutien au Théâtre Toursky, la rénovation de la bastide Magalone, la cité de la musique et la Cité régionale et méditerranéenne du cinéma ou encore la Cité des Arts de la Rue.

Par ailleurs, les plans de rénovation des bibliothèques et médiathèques, de rénovation des musées et des équipements culturels, de mise aux normes et de préservation des monuments historiques, de restauration des églises et des orgues se poursuivent, avec plus de 8 M€ inscrits en 2026.

Enfin, outre les acquisitions et restaurations d'œuvre, de fonds documentaires, le soutien aux acteurs de la culture, dont les projets d'éducation artistique et culturel, reste un marqueur fort du budget avec (au-delà des subventions de fonctionnement mentionnées supra) des subventions d'équipement pour 3,3 M€.

- **L'environnement, le littoral et le cadre de vie**

<b>Libellé opération</b>	<b>BP 2026</b>
Achat de véhicules et de poids lourds écologiques	8,01
Acquisition de matériel nautique, travaux littoral	2,94
Restauration des grands parcs, signalétique des parcs	2,50
Plan Arbres	2,00
Plan de rénovation énergétique des bâtiments	2,00
Rénovation du parc de Bonneveine et de la promenade de la Sarette	1,90
Acquisition d'équipements de tri	1,80
Solarisation bâtis publics devlt réseaux de chaleur urbains	1,73
Financement d'opérations pour transition écologique du port	1,52
Création de poles agro-alimentaires	1,28
Rénovation du jardin de la Magalone	1,06
Rénovation du parc Longchamp et des bâtiments intégrés	0,99
Stade nautique du Roucas Blanc - héritage	0,93
Cycle de l'eau, parcours de fraîcheur et friches urbaines	0,88
Mise en lumière des monuments et transition vers des éclairages LED	0,72
Rénovation de la plage des Catalans	0,68
Rénovation du parc balnéaire du Prado	0,41
Création d'aires de jeux	0,60
Trames citadines - Travaux Espace Villecroze	0,59
Rénovations et améliorations de divers jardins et parcs	0,51
Améliorer l'accessibilité à la mer et à la baignade	0,50
Valorisation et préservation du domaine de l'Étoile	0,44
Participation Euroméditerranée pour la création du parc Bougainville	0,40
Mise en œuvre de systèmes intelligents contrôle énergétique	0,40
Réparations, études et travaux des fermes pédagogiques et du relais nature St Joseph	0,35
Travaux d'étanchéité des lacs du 26e centenaire et de Maison Blanche	0,28
Renaturation des squares du centre-ville	0,25
Rénovation du parc nautique de Corbières	0,24
Remise en état et renaturation du site Valmer	0,21
Rénovation de la serre du jardin botanique et de la serre	0,20

Restauration des éléments du parc Borély	0,20
Préservation et restauration des herbiers de posidonie	0,18
Remises en eau de fontaines	0,13
Dépollution du littoral sud	0,13
Études et travaux pour la création de jardins collectifs	0,10
Achat d'outillage, utilitaires, de jardinières	0,09
Restauration, réparations des fontaines et bassins	0,09
Restauration biodiversité	0,08
Installation de jardinières dans le centre-ville	0,07
Requalification des espaces publics du Frioul - Plaine Hoche	0,05
Soutien aux copropriétés pour le ravalement de façades	0,02
<b>Total</b>	<b>37,46</b>

Avec près de 37 M€ de crédits de paiement 2026, ce poste de dépenses traduit l'effort toujours significatif pour la qualité de vie des Marseillais, en améliorant le cadre de vie et en développant les espaces naturels, qu'il s'agisse du Plan Arbres, des parcs et jardins ou du littoral. Cette thématique recouvre :

- La transition écologique, soit plus de 14 M€, pour l'achat de véhicules écologiques, la solarisation des bâtiments publics et les réseaux de chaleur urbains, le plan de rénovation énergétique des bâtiments, la mise en œuvre de systèmes intelligents de contrôle énergétique, la transition écologique du GPMM et pour la remise en eau des fontaines des espaces publics, les travaux sur l'étanchéité des lacs du 26<sup>ème</sup> centenaire et de Maison Blanche, la mise en lumière éco-responsable des monuments,
- La rénovation des grands parcs et des jardins pour près de 8 M€, dont les travaux transverses multi-sites, le parc de Bonneveine et la promenade de la Sarette, le jardin de la Magalone, le parc Longchamp, le Parc Borely, la renaturation et remise en état du site Valmer, les créations d'aires de jeux et la poursuite de la participation financière de la Ville pour le Parc Bougainville,
- La poursuite du Plan Arbres, soit 2 M€, qui se traduit dans une logique d'adaptation au dérèglement climatique, par de nombreuses plantations. Avec un objectif de 308 000 arbres, arbrisseaux et plants forestiers plantés d'ici 2029,
- S'agissant de la nature en ville, près de 5 M€ prévus, en faveur du cycle de l'eau, de la trame verte et des friches urbaines, des pôles agro-alimentaires, des travaux des fermes pédagogiques et relais nature, de la valorisation et de la préservation du domaine de l'Etoile, des trames citadines, de la renaturation des squares et les études et travaux de création de jardins collectifs,
- La lutte contre les déchets, la préservation et la protection des ressources naturelles mobilisent 2 M€, avec l'acquisition d'équipements de tri, la dépollution du littoral sud, la préservation et la restauration des herbiers de posidonie,
- Pour la partie littorale, 4,8 M€ permettent des travaux transverses, l'acquisition de matériels nautiques, la poursuite de la rénovation de la plage des Catalans et du parc nautique de Corbière et l'amélioration de l'accessibilité à la Mer, tout comme l'amorce de la rénovation du parc balnéaire du Prado.

- La sécurité, dont le BMPM

Libellé opération	BP 2026
Acquisitions/réparations matériels BMPM / sécurité civile, de lutte contre les crises et matériels sites protégés hors Marseille	9,80
Construction du Centre d'Incendie et de Secours Le Redon	4,00
Vidéo-protection et alarmes	3,35
Achat d'équipements et de véhicules pour la police municipale	2,66
Restructuration des sites de formation du BMPM, extension	2,15
Déploiement du Réseau Radio du Futur - BMPM	2,00
Projet Mistral - Modernisation COSSIM 3 - BMPM	1,30
Travaux sécurité falaise SAMATAN	1,12
Plan de réhabilitation et de création de Centres d'Incendie et de Secours (CIS)	1,05
Rénovation des logements du BMPM	0,80
Remplacement des points d'eau incendie	0,70
Création de bases pour la police municipale	0,70
Grosses réparations des casernes les plus anciennes	0,65
Renouvellement véhicules sécurité civile	0,64
Modernisation des équipements numériques de la police	0,56
Mise en sécurité sur terrains instables, et sécurisation	0,55
Coordination des centres de commandement - BMPM	0,54
Construction du Centre d'Incendie et de Secours Saint-Julien (solde)	0,47
<b>Total</b>	<b>33,05</b>

La progression de ce poste au regard de l'atterrissage 2025 est de l'ordre de 65 %.

Marseille doit demeurer une ville qui protège et pour ce faire :

- Des investissements significatifs sont de nouveaux prévus pour donner les moyens au Bataillon de Marins Pompiers de Marseille de remplir ses missions au service de la protection des marseillais (véhicules, matériels, réseaux de communication, bornes d'incendies...),
- Après l'ouverture d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Saint-Julien (13<sup>ème</sup>) en 2025, le financement des travaux du nouveau centre du Redon (9<sup>ème</sup>) sont pris en compte et le plan de réhabilitation des CIS se poursuit,
- L'extension des sites de formation des marins-pompiers, garantissant des qualifications adéquates et conformes aux techniques les plus récentes. En outre, une nouvelle école doit ouvrir d'ici 2030 sur le site de l'ancien collège Louis Armand - 12<sup>ème</sup>,
- La modernisation des logements des marins-pompiers s'amplifie en 2026 (0,8 M€ inscrits, pour 155 k€ mandatés en 2025),
- Plus de 400 caméras de vidéo-protection ont été déployées, notamment à proximité des écoles et équipements publics et 200 supplémentaires sont prévues en 2026,
- Les acquisitions de véhicules et matériels adaptés pour la police municipale se poursuivent, après un effort très significatif de plus de 5 M€ en 2025,
- Quatre nouveaux postes de police municipale ont déjà été ouverts sur la Canebière (1<sup>er</sup>), avenue d'Haïfa (8<sup>e</sup>), à Saint-Jérôme (13<sup>e</sup>) et rue Loubon à la Belle de Mai (3<sup>e</sup>). Les études pour l'ouverture d'un poste de police dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, rue de Lyon ont débuté et des lieux d'implantation ont déjà été identifiés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement,
- Les dépenses d'équipement prévues pour la protection des populations et la sécurité civile intègrent les travaux de sécurisation de la falaise Samatan, de terrains instables et le renouvellement de véhicules.

- Les Sports

Libellé opération	BP 2026
<b>Construction de la Piscine Bougainville</b>	<b>10,00</b>
Travaux transverses de rénovation dans l'ensemble des stades et gymnases et terrains sportifs	6,08
Rénovation des stades Guerzo (15e), St Henri (16e),	2,20
Modernisation des stades Hermitage (15e) et St André la Castellane	2,00
<b>Entretien et réparations diverses des piscines municipales</b>	<b>1,90</b>
Travaux de rénovation de divers équipements sportifs	1,60
Rénovation des stades Rose Rollandin (13e), Bois Luzy	0,90
<b>Réhabilitation des centrales de traitement de l'air des piscines</b>	<b>0,76</b>
Réhabilitation du plateau sportif Bellevue et des aires de jeux	0,70
Achat de matériel sportif pour stades, piscines, et gymnases	0,59
Rénovation du parc ludico-sportif Solidarité (15e)	0,37
<b>Rénovation de la piscine La Castellane</b>	<b>0,30</b>
Rénovation des stades St Marcel Prayet, la Maussane, la	0,20
Modernisation de l'éclairage des stades	0,16
Création de la plaine des sports et des loisirs (14e)	0,12
<b>Total</b>	<b>27,88</b>

Sur les 6 dernières années, 28 équipements ont été rénovés ou sont sortis de terre ; ce regain d'intérêt pour une politique sportive active sera pérennisé en 2026 avec près de 28 M€ de crédits de paiement sur ce seul exercice. Ce poste regroupe :

- Les rénovations des stades et gymnases pour 11,5 M€, dont des travaux transverses sur de multiples équipements, la rénovation des stades Gherzo et St Henri, les rénovations des stades Hermitage et Saint-André la Renaissance, Rose Rollandin, Bois Luzy, Morini, Saint Marcel Prayet, la Maussane, la Pomme, puis la poursuite des modernisations d'éclairages de stades,
- Les piscines pour 13 M€ inscrits, dont principalement la construction de la piscine Bougainville, les réparations et traitements de diverses piscines municipales et la rénovation de la piscine de La Castellane,
- Les rénovations de divers équipements sportifs et boulodromes pour 3,4 M€ : plateaux sportifs et city-stades, dont le parc ludico-sportif Solidarité, la plaine des sports et des loisirs (14<sup>e</sup>) et l'acquisition de matériels sportifs (0,59 M€).

- Le secteur social, la solidarité, la santé et l'inclusion

Libellé opération	BP 2026
Travaux Programme d'accessibilité de l'ensemble des ERP	8,33
Participation à l'APHM pour la modernisation des hôpitaux Timone et Nord	5,00
Ouverture et rénovation d'équipements sociaux et CMA	2,75
Subvention d'investissement pour l'entretien rénovation des résidences autonomes et sites d'accueil du CCAS	2,19
Création d'un centre d'animation et de loisirs - rue du Jet	0,80
Réaménagement et extension de la maison des associations	0,79
Modernisation de l'équipement social des Hauts de Mazargues	0,45
Création antenne Berthelot et extensions de la Maison des Associations	0,44
Maison intergénérationnelles et solidaires	0,40
Réparations dans les équipements sociaux St Joseph, Musardises, Susini, la Pauline	0,37
Création d'un lieu de ressource, rue d'Aubagne	0,35
Pose de défibrillateurs dans l'ensemble des ERP	0,30
Relocalisation de l'équipement social et crèche Air Bel	0,30
Création d'un pôle hygiène - avenue Foch	0,27
Bastide Massenet - ouverture d'un centre de santé	0,25
Extension et rénovation de l'équipement social Belle de Mai	0,24
Équipement social Frais Vallon - relocalisation et extension	0,20
Subvention d'équipement aux associations marseillaises	0,20
Achat de divers appareils et matériels de santé	0,16
Subventions d'investissement Santé -Inclusion (aide à l'installation de médecins, maison des femmes, équipement associations d'inclusion)	0,10
Acquisition de matériel divers pour les équipements sociaux	0,09
Création d'un accueil de jour - Lieutaud	0,09
<b>Total</b>	<b>24,07</b>

Avec 24 M€ de CP 2026, ce poste concerne :

- L'inclusion et la santé avec plus de 14 M€, dont l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la poursuite du soutien pour le plan de modernisation de l'APHM (engagement de la Ville pour 25 M€ au total), la poursuite de la pose de défibrillateurs dans les équipements ouverts au public, l'ouverture d'un tiers-lieu santé à la Bastide Massenet (13e), le solde du Pôle hygiène Foch, le soutien aux acteurs et associations de la santé et de l'inclusion et les acquisitions diverses de matériels de santé,
- Le lien social avec près de 7 M€ pour les travaux concernant les équipements sociaux, la maison des associations (antenne Berthelot réalisée, extension planifiée), les centres de loisirs et d'animation,
- La solidarité pour 2,7 M€ concernant les subventions pour les résidences autonomes, intergénérationnelles et les sites d'accueil du CCAS.

- **L'immobilier et le patrimoine de la Ville**

<b>Libellé opération</b>	<b>BP 2026</b>
SDI Relogement des services municipaux, aménagements travaux	5,37
Grosses réparations et études sur des bâtiments municipaux	3,69
Travaux usuels dans les grands équipements de la Ville	3,29
Sécurisation et restauration du clos et de couvert	3,05
Interventions spécifiques sur immeubles patrimoine Ville	1,60
Enveloppe d'études préalables et de faisabilité	1,10
Rénovation du parc des Postes à haute tension Ville	1,00
Travaux de rénovation, de sécurisation et d'amélioration	0,58
Rénovation des anciens réseaux et conduits d'eau	0,20
Solde opérations transverses rénovation patrimoine municipal	0,08
<b>Total</b>	<b>19,97</b>

Avec 20 M€ de CP 2026, ce poste regroupe les frais afférents aux interventions sur les immeubles dont la Ville est propriétaire, aux grands équipements et aux immeubles hébergeant des services municipaux.

La Ville adopte désormais une approche proactive pour garantir la durabilité des biens, prévenir les risques, améliorer la gestion des ressources, limiter les déperditions énergétiques, lutter contre les fuites, afin d'éviter la dégradation de son patrimoine et pour mettre à niveau progressivement son parc d'actifs. Par ailleurs, des travaux significatifs sont prévus sur les grands équipements, notamment le Palais des Sports et le Dôme, afin d'en améliorer la sécurité, l'accueil et l'expérience des spectateurs.

- **Les moyens municipaux transverses**

<b>Libellé opération</b>	<b>BP 2026</b>
Réalisation du schéma directeur informatique	13,29
Achat de mobilier et d'outillage pour les services	3,65
Achat de matériel pour les grands équipements de la Ville	0,15
<b>Total</b>	<b>17,10</b>

Avec un peu plus de 17 M€ de CP 2026, ce poste est stable ; il comprend les frais et acquisitions informatiques (matériels, réseaux, serveurs) liés au schéma directeur informatique, les acquisitions de matériels, mobiliers et machines-outils de l'ensemble des services et les achats de matériels pour les grands équipements de la Ville.

- **L'accueil des Marseillais et la vie citoyenne**

<b>Libellé opération</b>	<b>BP 2026</b>
Travaux de rénovation et d'amélioration des équipements, espaces verts et acquisitions des matériels des Mairies de Secteur	5,66
Réparations de l'hôtel de ville et travaux d'accessibilité	2,00
Travaux d'entretien des cimetières (voirie, espaces verts),	1,87
Extension des cimetières Vaudran, St Jérôme, Canet, Olives,	0,95
Budgets participatifs	0,84
Modernisation Mairie des 13/14e arrondissements	0,18
Réhabilitation des caveaux issus de reprise et aménagement des terres communes	0,10
<b>Total</b>	<b>11,60</b>

Avec 11,6 M€ de CP 2026, ce poste concerne :

- Les travaux relatifs aux équipements décentralisés et aux espaces verts des Mairies de Secteur portés par la Mairie Centrale (ainsi que les acquisitions de matériels),
- Les travaux de réparation et d'accessibilité de l'Hôtel de Ville,
- Les travaux d'extension et d'optimisation des cimetières pour leurs voiries, espaces verts, et aménagements,
- Les crédits des budgets participatifs, étant précisé qu'une inscription complémentaire de subventions d'équipement (100 k€) est inscrite, par ailleurs, pour des versements infra-annuels aux opérateurs associatifs qui contribuent à la réalisation des projets retenus dans le cadre de ces budgets.

#### ● L'attractivité économique

Libellé opération	BP 2026
Financement recherche emploi vie étudiante sur projets structurants	3,53
Fonds de préemption de locaux commerciaux	0,30
Financement de la rénovation du campus Saint Charles et la cité étudiante	0,15
<b>Total</b>	<b>3,98</b>

Avec 4 M€ de CP 2026, ce poste concerne les subventions aux opérations du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), en lien avec vie étudiante, les projets universitaires structurants et les opérations dédiées aux commerces pour le fond de préemption des locaux commerciaux.

Aux dépenses d'équipement susmentionnées, s'ajoutent les dépenses hors programmation qui s'élèvent à quasiment 19 M€ et sont, notamment, relatives aux postes suivants :

- Le maintien à 7,87 M€ de l'Attribution de Compensation (AC) d'investissement à verser à la Métropole, en l'absence de changement de périmètre dans l'exercice des compétences municipales,
- Les crédits afférents aux prises de participations de la Ville dans le capital social de diverses sociétés, dont l'objet social s'inscrit dans le cadre des politiques prioritaires de la municipalité, pour près de 7,66 M€, dont une prévision 4 M€ pour la futur foncière commerce et 3,66 M€ pour la poursuite de la recapitalisation de Marseille Habitat,
- Les dotations d'investissement aux Mairies de Secteur : 1,76 M€,
- Des remboursements de subventions à hauteur de 0,66 M€ (aides à la relance de constructions durables),
- Les frais pour dépôts et cautionnements, en lien avec la gestion immobilière de la ville, pour près de 500 K€,
- Une inscription complémentaire à l'opération budgets participatifs pour des subventions infra annuelles à des opérateurs associatifs concourant à la réalisation des projets retenus pour un volume de 100 k€ (cf. supra).

#### II.1.2 LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE

Les dépenses financières devraient s'élever à 136 M€, répartis comme suit :

- Le remboursement de la dette (134 M€),
- Le remboursement anticipé temporaire (RAT) d'un prêt CACIB, dans le cadre d'une opération de gestion de trésorerie.

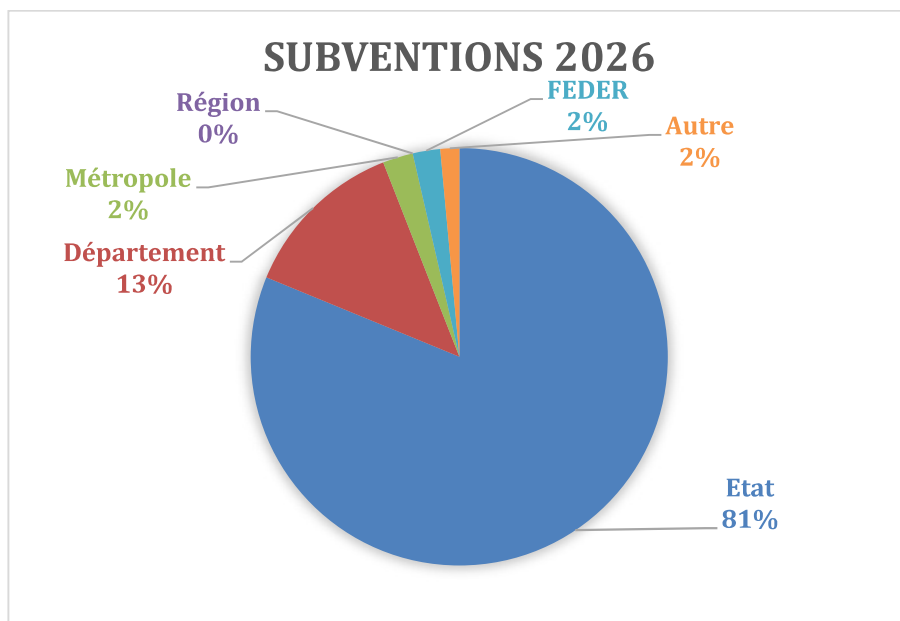
Ce montant prend en compte le remboursement d'une émission obligataire in fine souscrite en 2016 d'un montant de 12 M€, à rembourser en novembre 2026. La collectivité n'envisage pas d'opérations de gestion de stock nécessitant des remboursements de capital pour 2026. Elle restera, cependant, attentive aux opportunités de gestion de stock tout au long de l'exercice. Grâce à une gestion active de la dette, l'annuité en capital de la dette consolidée a diminué d'environ 30 M€ entre 2020 et 2026, soit une baisse de plus de 18 % en 6 ans.

## II.2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

### II.2.1 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PERÇUES

Pour l'année 2026, une diminution de recettes de 21 M€ est enregistrée, malgré le soutien de l'État et de ses organismes (CAF, Agence de l'eau, Agence Nationale du Sport,...), ainsi que la sollicitation des fonds européens en hausse. En effet, l'année 2025 était exceptionnelle au regard de la perception des soldes de financements pour la Marina du Roucas Blanc, l'église des Réformés ou encore les premiers versements du NPNRU. Le fait que le cadre contractuel avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ne soit toujours pas renouvelé et que les critères des aides régionales rendent régulièrement inéligibles les projets de la Ville, de nombreux projets restent sans financements partenariaux.

Le montant des subventions inscrit au BP 2026 s'élève à 29 M€. Il se répartit comme suit :



#### ● L'État

L'État représente plus de 80 % des subventions à recevoir au cours de l'année 2026 avec un apport financier attendu de près de 24 M€, réparti sur plusieurs types de financement.

- La Dotation de soutien à l'investissement local, notamment pour solder le coût des travaux du stade nautique du Roucas Blanc (JO 2024), la réhabilitation du groupe scolaire Saint-Louis Gare, de rénovation énergétique d'équipements municipaux et culturels, dont le Théâtre du Gymnase, et d'équipements sportifs comme le stade Ayyalade-Oasis pour 4M€,
- Les versements du Fonds vert 2024 et 2025, notamment pour les travaux du groupe scolaire Saint-André Barnier, les résidences du BMPM Endoume et Madrague et la Fabrique Loubon, pour 4 M€,
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection et des alarmes anti-intrusion dans les écoles pour 1,5 M€,
- L'ANRU, notamment pour la Fabrique Loubon, la plaine des sports et des loisirs, la création du Centre Social Saint Just Corot, le Pôle d'équipement culture et sport-nature et le plateau de la Savine à hauteur de 3 M€,
- La DRAC pour l'accompagnement aux travaux des monuments historiques avec, par exemple, les Jardins et la Bastide de La Magalone, le Parc Longchamp et le Parc Borely ou encore les rénovations d'orgues classés pour un montant de 2,5 M€,
- L'État intervient également au travers de ses opérateurs comme l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les stades, les plateaux sportifs et la piscine Bougainville, pour environ 4 M€.

### ● Le Département des Bouches-du-Rhône

La prévision de financement de projets municipaux par le Département est à hauteur de 3,8 M€, en 2026, au titre de la convention de financement conclue en 2016 et des deux avenants ultérieurs pour un montant total de 200 M€. Ces financements sont fléchés sur des projets de domaines variés, dont l'accessibilité aux bâtiments publics.

La Ville a sollicité le Département pour signer un nouveau contrat de partenariat depuis 6 ans, afin qu'il participe au financement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur la période 2024-2026. Une liste de projets, établie conjointement par les services de la Ville et du Département, pour un montant de subvention de 249,8 M€, a été soumise à l'arbitrage de l'exécutif départemental en septembre 2024, dans l'optique de la signature de la nouvelle convention. Le Département n'a jamais apporté de réponse à cette proposition, malgré les nombreuses relances de la Ville.

### ● Les autres financeurs

Pour les autres financeurs, il convient de relever l'intervention de l'Union Européenne (0,6 M€), pour le financement de la création du Groupe Scolaire Eugène CAS, l'antenne de la Maison des associations Berthelot ou encore la refonte du système Allo Mairie, de la Métropole AMP (0,7 M€) pour les équipements de secours et d'incendie et de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement des crèches.

## II.2.2 LES RESSOURCES PROPRES

### ● L'épargne brute

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (reprise du résultat 2025 comprise) et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'une ressource disponible pour financer l'investissement et, en particulier, le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Le montant de l'épargne brute pour 2026 s'élève à 120 M€, en hausse par rapport au BP 2025 (117,5 M€) ; son montant permet de maintenir un taux d'épargne brute proche de 8% (reprise du résultat 2025 inclus). Pareillement, la capacité de désendettement est globalement stable et reste proche de 12 %.

Cette année de renouvellement de l'instance municipale est une année particulière, empreinte qui plus est de contraintes liées à une loi de Finances votée tardivement et contraignante pour la Ville (impact CNRACL, baisse des fonds d'Etat, ...), rendant difficile l'exercice consistant à infléchir radicalement des tendances. Mais, la Ville réussit, dans ce cadre, à maintenir globalement sa trajectoire financière.

Enfin, l'équilibre réglementaire du BP26 (couverture de l'annuité de la dette par des ressources propres de la collectivité) est pleinement assuré, avec une marge de plus de 31 M€.

### ● Les autres ressources propres

Les autres ressources propres sont :

- Le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant prévisionnel de 25,4 M€ contre 28,9 M€ en 2025,
- Les cessions d'actifs prévues à hauteur de 11,15 M€, contre 7,5 M€ en 2025,
- Le remboursement par la Métropole AMP des annuités en capital des emprunts inscrites sur le budget de la Ville, soit 3,58 M€ contre 3,8 M€ en 2025. Ce remboursement annuel est, en effet, dégressif jusqu'à la fin de la convention en 2039,
- Le remboursement par les budgets annexes des annuités en capital des emprunts inscrites sur le budget de la Ville, soit +3,57 M€ en 2026 (les montants ont été inscrits dans le courant de l'exercice en 2025),
- Les dépôts et cautionnements reçus et avances remboursables, soit 265 k€.

## II.2.3 L'EMPRUNT

Au même titre que les subventions, il s'agit d'une ressource budgétaire destinée à financer exclusivement des dépenses d'équipement, la plupart du temps sous forme de travaux ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Il est généralement global pour l'ensemble de ce type de dépenses, mais une nouvelle tendance se dessine avec un fléchage de certains emprunts pour financer des projets plus précis typés verts et/ou sociaux.

En 2026, l'emprunt d'équilibre s'élève à 277,2 M€, au vu des investissements prévus. Il sera ajusté au cours de l'exercice, en fonction des besoins réels et du rythme d'avancement des investissements. Il sera piloté et exécuté au plus juste des besoins, pour limiter au mieux les charges financières d'intérêts.

Le stock de dette consolidée (budget principal et budgets annexes) au 1er janvier 2026 s'élève à 1,412 Md€, il était à 1,596 Md€ au 31/12/2020. Cela représente un désendettement d'environ 12 %. La collectivité maîtrise son endettement, tout en maintenant une forte politique d'investissement, dans un contexte pourtant incertain.

Le stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du seul budget principal s'élève à 1,37 Md€ contre 1,54 Md€ au 31/12/2020, soit un désendettement d'environ 11 % pour ce seul budget.

Fin 2026, avec un endettement prévisionnel 2026 net d'environ 100 M€, le stock de dette consolidée s'élèverait à 1,512 Mds€, toujours en dessous du montant au 31/12/2020 (1,596 Mds €). Dans les mêmes conditions, l'endettement du seul budget principal devrait s'établir à environ 1,47 Mds € (inférieur au montant au 31/12/2020 (1,54 Md€)).

La Ville dispose d'un stock 80 M€ d'emprunts, aux conditions 2025 qu'elle pourra mobiliser en 2026 ou 2027, selon les contrats.

Elle poursuit sa stratégie d'emprunter au plus juste des besoins, en pratiquant au moins deux consultations bancaires et obligataires au cours de l'année, afin de sécuriser un certain volume de financement lors du premier semestre et d'ajuster en fin d'exercice en fonction du besoin réel d'emprunt.

Elle continue de sécuriser l'emprunt en diversifiant les sources de financement et en panachant les différentes offres sur les maturités, les index et les volumes.

Elle reste également attentive aux différentes opportunités de financements en fonction du contexte et aux nouveaux produits proposés par les établissements bancaires, comme par exemple les offres bi-phase qui vont être examinées en 2026 (offre adaptée au contexte incertain permettant de bénéficier d'un taux fixe et variable selon la période).

Suite à l'adoption de son cadre d'émissions durables en décembre 2025, identifiant 7 projets verts et 8 projets sociaux à financer, la collectivité envisage d'émettre ses premières obligations vertes et/ou sociales en 2026, en fonction des opportunités de marché. Ce document cadre a obtenu le score de SQS2 (très satisfaisant) auprès de Moody's (notateur externe) et laisse présager des offres attractives.

## BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES (NOMENCLATURE M4)

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES				
(Mouvements réels et ordre en M€)				
	SECTIONS	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2026 /BP 2025
Dépenses	Exploitation	5,63	8,54	51,7 %
	Investissement	0,17	0,19	11,8 %
	<b>TOTAL</b>	<b>5,81</b>	<b>8,73</b>	<b>50,3 %</b>
Recettes	Exploitation	5,81	8,54	47,0 %
	Investissement	0,00	0,19	-
	<b>TOTAL</b>	<b>5,81</b>	<b>8,73</b>	<b>50,3 %</b>

Dans un contexte concurrentiel exacerbé, des mesures adaptatives ont été mises en œuvre, afin de redonner des marges de manœuvre à ce service et garantir sa pérennité.

La Régie comptait 67 agents au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Elle gère un funérarium de 54 cases réfrigérées, 4 laboratoires de soins, 10 salons, une salle de cérémonie et une salle de reconnaissance. Une équipe de 10 conseillers funéraires accompagne les familles de défunts, par une offre de contrat d'obsèques et de convois funéraires.

Dans un contexte concurrentiel fort, des mesures adaptatives ont été mises en œuvre depuis 2021, afin de redonner des marges de manœuvre à la Régie et de préserver sa pérennité. Cet objectif demeure prioritaire, malgré la décision du Tribunal Judiciaire de Marseille de recourir, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, à un opérateur privé pour les réquisitions intervenant sur son ressort territorial. La contraction des commandes d'organisation d'obsèques et convois, a pu être compensée par :

- la poursuite de l'amélioration et la diversification de l'offre de services et de produits, en particulier au Funérarium,
- la poursuite de l'optimisation des dépenses, en rationalisant l'activité et les charges d'exploitation, malgré le contexte inflationniste et, notamment, en ajustant au mieux la gestion des ressources humaines. Des mesures significatives en matière de temps de travail des agents ont, en particulier, été prises en 2024, pour mieux adapter le service aux besoins et permettre de réduire, de manière importante, le recours à des prestations externalisées,
- le développement de la vente de caveaux aux familles, la demande dans ce domaine étant significative.

Pour 2026, le principal facteur d'évolution des dépenses d'exploitation est l'acquisition de caveaux destinés à répondre aux demandes des familles en toute cohérence avec les opérations d'extension et d'optimisation des cimetières portées par le budget principal, étant précisé que ces caveaux devraient générer des recettes supplémentaires proportionnées aux dépenses, dès cet exercice (l'évolution étant de l'ordre de 2,2 M€).

### La section d'exploitation

#### ● Les dépenses

Les dépenses de la section d'exploitation au BP 2026 s'élèvent à 8,54 M€.

Les charges de personnel représentent 3,5 M€ en 2026, soit +0,43 M€ par rapport au BP 2025. Ce recalibrage tient compte de l'exécution 2025 et intègre, outre la masse salariale, des dépenses connexes, telles que les titres de transports et les titres-restaurants dont la valeur faciale a progressé en juillet dernier et en janvier 2026.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4,8 M€, en hausse de 2,28 M€ par rapport à 2025. Cette augmentation porte essentiellement sur les dépenses liées à la construction de nouveaux caveaux, afin de répondre à la forte demande des familles, soit +2,25 M€ et dans une moindre mesure, sur l'augmentation des frais d'entretien et de réparation du matériel.

La hausse des dépenses pour les acquisitions de caveaux (2,25 M€) concerne principalement le site d'implantation du cimetière des Vaudrans (3 000 caveaux) ; elle s'ajoute au 600 k€ reconduits pour les besoins transverses ; au regard de la demande, ce poste devrait générer des recettes supplémentaires équivalentes à l'augmentation des dépenses, en 2026.

Par ailleurs, les mouvements d'ordre entre sections représentent 188 k€ (soit -189 k€) et sont constitués par les amortissements ainsi qu'un virement de 66 k€ à l'investissement.

Il n'y a pas de charges financières inscrites en réel suite à la réforme de l'instruction budgétaire M57 en 2025, modifiant la gestion des emprunts. Elles sont cependant estimées à environ 4 k€ pour 2026 et inscrite en dépenses d'ordre (661133).

#### ● Les recettes

Les recettes réelles d'exploitation représentent, au BP 2026, un montant total de 8,54 M€ (contre 5,81 M€ en 2025), soit une augmentation de 2,7 M€

Elles comprennent :

- Les recettes liées à la commercialisation des caveaux, aux convois et aux prestations funéraires, dont le montant s'élève à 8,14 M€, soit une augmentation de 2,61 M€, principalement pour les caveaux,
- La recette du remboursement de frais par le Budget Principal pour la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes et exonérations frais d'obsèques représente 300 k€,
- Les atténuations de charges constitutives des produits relatifs aux titres-restaurants et titres de transport (part employé), pour 58 k€ inscrits, soit + 18 k€ par rapport au BP 2025, en concordance avec les effectifs.

### La section d'investissement

#### ● Les dépenses

Les dépenses d'investissement de 0,19 M€ concernent principalement l'aménagement de certains salons du funérarium pour améliorer les conditions d'accueil des familles et l'acquisitions de véhicules pour le service.

En outre, le stock de dette a diminué de 27 % entre le 01/01/2021 et 01/01/2026.

Il n'y a pas de dépenses réelles de remboursement de dette, mais elles sont estimées à 16k€ pour 2026 et inscrites en dépenses d'ordre (16871).

#### ● Les recettes

L'autofinancement (188 k€ - cf. dépenses de fonctionnement) permet d'équilibrer la section d'investissement par les seuls mouvements d'ordre, il n'y a donc aucune inscription en mouvements réels.

En effet, les variations prévisionnelles de stocks de caveaux, caisson et marchandises funéraires, ainsi que les ajustements des dotations aux amortissements génèrent des inscriptions suffisantes pour couvrir les dépenses d'investissements 2026.

## BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA BELLE-DE-MAI (NOMENCLATURE M57)

**NB : Le décalage du vote du budget primitif 2026 lié à la tenue des élections municipales permet de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025. Cette reprise anticipée des résultats explique le delta important ci-dessous entre le BP25 et le BP26, les résultats 2024 n'ayant été repris en 2025 qu'au Budget Supplémentaire.**

<b>BUDGET ANNEXE PÔLE MEDIA BELLE-DE-MAI</b>				
(Mouvements réels et ordre en M€)				
	SECTIONS	BP 2025	BP 2026	Évolution BP 2026 /BP 2025
<b>Dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>	2,68	3,27	22,0 %
	<b>Investissement</b>	1,18	3,23	173,7 %
	<b>TOTAL</b>	<b>3,86</b>	<b>6,50</b>	<b>68,4 %</b>
<b>Recettes</b>	<b>Fonctionnement</b>	2,68	3,27	22,0 %
	<b>Investissement</b>	1,18	8,51	621,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>3,86</b>	<b>11,78</b>	<b>205,2 %</b>

Pour 2026, le Pôle Média peut compter sur des recettes de location enfin stabilisées, nourries notamment par les tournages de la société de productions Newen pour l'ensemble des studios et la poursuite de l'activité de l'hôtel d'entreprises. Le Pôle Media Belle-de-Mai est l'un des plus grands pôles dédiés à l'audiovisuel et au multimédia et l'un des navires amiraux de cette filière et de la French Tech Aix-Marseille et dispose d'une offre complète :

- 23 000 m<sup>2</sup> dédiés aux entreprises,
- une cinquantaine d'entreprises représentant environ 1 000 emplois,
- 1 incubateur numérique national,
- 1 pépinière d'entreprises innovantes,
- 1 réseau euro-méditerranéen dans les domaines culturel et de l'innovation,
- 6 plateaux de tournage, une scène chorégraphique numérique,
- la possibilité de louer temporairement des bureaux pour les productions et les castings,
- et des structures d'enseignement universitaire, de recherche et de formation.

Dans le cadre du plan Marseille en Grand, le Pôle Média bénéficie d'une modernisation, afin de dynamiser l'attractivité du lieu pour les entreprises dans le domaine des industries créatives et culturelles. L'exercice 2026 est marqué par une montée en puissance des investissements pour la première phase du projet de modernisation du Pôle Média de la Belle-de-Mai (conformité et sécurité des installations, rénovation énergétique, connectique, réaménagements des espaces communs et des lieux de vie ou encore refonte de l'espace d'accueil et de la signalétique), partie intégrante du volet cinéma du plan Marseille en Grand, assortie d'un cofinancement de l'État. Des travaux devraient être engagés pour près de 2,7 M € sur ce millésime.

Compte tenu du vote de ce budget primitif en avril et pour permettre une avancée plus significative des travaux, ainsi qu'une exploitation optimale de l'équipement, le résultat 2025 a été repris par anticipation, ce qui explique les évolutions significatives de BP à BP (+0,59 M€ en dépenses et recettes de fonctionnement et +2 M€ en dépenses d'investissement, +7,3 M€ en recettes d'investissement).

### La section de fonctionnement

#### ● Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2026 (3,27 M€) augmentent de 22% (soit +589 k€ par rapport à 2025). La reprise de l'excédent 2025 (cf. partie recettes) permet de couvrir les nouveaux besoins exhaustifs de ce budget. Cette hausse est principalement liée aux charges à caractère général avec +644 k€, pour les frais de sécurité, pour l'ensemble des dépenses bâtementaires (maintenance, fluides, entretien des locaux) et la prestation de gestion immobilière du Pôle. Par ailleurs, les mouvements d'ordre entre sections représentent 1,13 M€ (soit -50 k€) et sont constitués par les seuls amortissements.

- **Les recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 22 % et s'élèvent à 3,27 M€. Elles concernent les produits issus de la location du Pôle Média, à savoir les loyers et charges liés à l'exploitation des surfaces locatives pour 2,28 M€ (en progression de 85 k€ et conforme aux réalisations fin 2025).

Pour cet exercice 2026, les recettes de fonctionnement intègrent également le résultat de fonctionnement 2025 reporté, soit 504 k€ supplémentaires.

Par ailleurs, en mouvements d'ordre, une inscription de 477 k€ est dédiée à la quote-part des subventions d'équipements transférés au compte de résultat, pour un niveau identique à 2025 (compensation de la part d'amortissement de l'équipement financée par des subventions reçues lors de la construction). Une dépense équivalente est inscrite en section d'investissement.

## La section d'investissement

- **Les dépenses**

Les dépenses d'investissement au BP 2026 augmentent de 2,05 M€, passant de 1,18 M€ en 2025 à 3,23 M€ en 2026. Elles concernent principalement les études et travaux de modernisation du Pôle Média de la Belle de Mai à hauteur de 2,5 M€ et les travaux, acquisitions et frais divers, à hauteur de 0,2 M€. Cette partie du budget sera, le cas échéant, révisée lors d'une prochaine étape budgétaire, à l'aune des études réalisées qui permettront d'ajuster la valorisation d'une première tranche de travaux significatifs sur le site.

En mouvements d'ordre, une inscription de 477 k€ est dédiée à la quote-part des subventions d'équipements transférés au compte de résultat.

- **Les recettes**

Leur volume est de 8,51 M€ du fait de la reprise du résultat 2025. Consécutivement, en 2026, comme en 2025, l'équilibre de la section d'investissement ne nécessite pas d'inscription prévisionnelle d'emprunt.

En effet, la reprise du résultat excédentaire de 2025 se traduit par une inscription de 7,35 M€. Par ailleurs, l'autofinancement, dégagé par la section de fonctionnement et constitué par les dotations aux amortissements, représente un apport de 1,13 M€.

## BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME (NOMENCLATURE M4)

<b>BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME</b>				
(Mouvements réels et ordre en M€)				
	<b>SECTIONS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Évolution BP 2026 /BP 2025</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Exploitation</b>	34,82	35,07	0,7 %
	<b>Investissement</b>	8,94	9,00	0,7 %
	<b>TOTAL</b>	<b>43,76</b>	<b>44,07</b>	<b>0,7 %</b>
<b>Recettes</b>	<b>Exploitation</b>	34,82	35,07	0,7 %
	<b>Investissement</b>	8,94	9,00	0,7 %
	<b>TOTAL</b>	<b>43,76</b>	<b>44,07</b>	<b>0,7 %</b>

Le loyer payé par le club de football résident, l'Olympique de Marseille, pour la mise à disposition du stade Vélodrome, a été régi par des conventions annuelles pour les saisons sportives depuis 2020.

La convention d'occupation 2023-2026 conclue avec la SASP Olympique de Marseille arrive à son terme le 30 juin 2026.

Au prix d'une négociation âpre avec l'Olympique de Marseille et guidée par la volonté de suivre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, pour une mise en conformité et un changement de modèle, la Ville est parvenue à signer une nouvelle convention, entrant en vigueur le 1er juillet 2026 pour la période 2026-2041 ; celle-ci a été adoptée lors du conseil municipal du 18 décembre 2025. Conclue pour une durée de 15 ans, elle remplit le double objectif de sécurisation des relations contractuelles et de bonne gestion économique de l'équipement.

En outre, en application de l'instruction nationale relative aux modalités de fixation des redevances d'occupation des stades par les clubs résidents de football et de rugby du 17 mai 2022, la part fixe de la redevance intègre la valeur locative du Stade et tient compte des frais à la charge de la Ville.

La part variable est assise sur le chiffre d'affaires tiré de l'utilisation, par le Club, du Stade Vélodrome et de ses aménagements. Dans un souci constant d'amélioration de la performance économique du contrat, ce mode de calcul garantit une évolution en lien avec le chiffre d'affaires du club. Cette durée allongée de cette nouvelle convention doit, en outre, permettre au Club d'investir, avec l'aval de la Ville, dans la valorisation du Stade, en lui permettant une durée d'amortissement plus longue.

L'exercice 2026 est donc hybride, le budget primitif intégrant une prévision pour le solde de la convention arrivant à échéance fin juin 2026 (5,4 M€), révision comprise, et une partie des redevances fixes et variables prévues liées à la nouvelle convention pour le second semestre 2026 (4,9 M€) concernant la prochaine saison sportive, soit un cumul attendu à 10,3 M€.

L'augmentation précédente du montant du loyer payé par le club résident a déjà permis de diminuer la subvention prévue au budget 2025, puisque celle-ci s'est établie à 8,07 M€ contre 8,39 M€ au compte administratif 2024.

Et, de nouveau, le coût des redevances à verser au partenaire privé sera atténué en 2026, grâce à la progression du montant du loyer du club résident. Le budget 2026 intègre désormais une subvention du budget principal de 6,85 M€ (soit une baisse de 1,2 M€ par rapport à l'exécution 2025, en recettes d'exploitation).

L'évolution de ce budget demeure, cependant, conditionnée par les flux de ce contrat pour les redevances d'investissement, de financement, d'exploitation en dépenses, ainsi que les recettes garanties.

## La section d'exploitation

### ● Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'exploitation prévues au BP 2026 (35,07 M€) affichent une progression limitée à 249 k€.

Elles sont composées de la redevance d'exploitation versée au partenaire AREMA, pour un montant 19,85 M€, de la redevance de financement (liée aux frais financiers) pour un montant de 4,9 M€, des intérêts d'emprunt contractés par la Ville pour un montant de 1,14 M€ et de charges générales et diverses, pour 190 k€.

La progression des dépenses est liée, d'une part, à la redevance d'exploitation (+111 k€) par rapport à 2025 (la conséquence de la variation de l'index FSD2 - frais et services divers) et, d'autre part, à l'inscription de frais pour une étude sur la sécurité du parvis du Stade Vélodrome et aux frais d'huissiers pour les constatations sur les installations du stade après chaque match ou représentation, soit +180 K€.

Ces évolutions sont atténuée par la baisse des frais financiers directs et indirects (-87 k€).

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2026 s'établit à 30,1 M€ ; il est composé de prêts à taux fixes exclusivement. En incluant la redevance, il s'élève à 90,6 M€. Les charges financières sont estimées à 0,155 M€ en 2026.

Par ailleurs, en mouvements d'ordre, le virement vers la section d'investissement représente pour ce millésime, 9 M€ (+65 k€ par rapport à 2025).

### ● Les recettes

Hors subvention du budget principal, les recettes réelles d'exploitation (28,22 M€) augmentent de 2,43 M€, en raison de la hausse de la prévision du montant de loyer du Club résident, inscrit à hauteur de 10,3 M€ (+2,2 M€) qui intègre le solde de la saison sportive 2025-2026 et la première partie du loyer de la saison sportive 2026-2027, selon les termes de la nouvelle convention.

La subvention du budget principal (6,85 M€) diminue pour sa part de 2,18 M€, par rapport au BP 2025 (9,03 M€).

Les recettes garanties versées par AREMA dans le cadre du contrat passent de 14,61 M€ en 2025 à 14,86 M€ (soit + 0,24 M€) en 2026 et constitue le facteur d'évolution des recettes.

En mouvements d'ordre, une inscription de 3,05 M€ est dédiée à la quote-part des subventions d'équipements transférées au compte de résultat, pour un niveau identique à 2025 (compensation de la part d'amortissement de l'équipement financée par des subventions reçues lors de la construction). Une dépense équivalente est inscrite en section d'investissement.

## La section d'investissement

### ● Les dépenses

La dette afférente au contrat de partenariat, remboursée au partenaire, est stable à 4,42 M€ en 2026. Le remboursement du capital des emprunts souscrits par la Ville est en hausse (+ 54 k€) et s'établit à 1,53 M€. Le stock de dette directe a diminué de 18 % entre le 01/01/2021 et 01/01/2026.

En mouvements d'ordre, une inscription de 3,05 M€ est dédiée à la quote-part des subventions d'équipements transférés au compte de résultat.

### ● Les recettes

La couverture du capital de la dette totale est assurée par l'autofinancement de la section d'exploitation à travers le virement à la section d'investissement (cf. infra en section d'exploitation), unique inscription de recettes d'investissement sur ce budget.

## BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS (NOMENCLATURE M4)

Le décalage du vote du budget primitif 2026 lié à la tenue des élections municipales permet de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025.

<b>BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS</b>				
(Mouvements réels et ordre en M€)				
	<b>SECTIONS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Évolution BP 2026 /BP 2025</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Exploitation</b>	2,86	3,15	10,1 %
	<b>Investissement</b>	1,04	1,36	30,8 %
	<b>TOTAL</b>	<b>3,90</b>	<b>4,51</b>	<b>15,6 %</b>
<b>Recettes</b>	<b>Exploitation</b>	2,86	3,15	10,1 %
	<b>Investissement</b>	1,04	1,36	30,8 %
	<b>TOTAL</b>	<b>3,90</b>	<b>4,51</b>	<b>15,6 %</b>

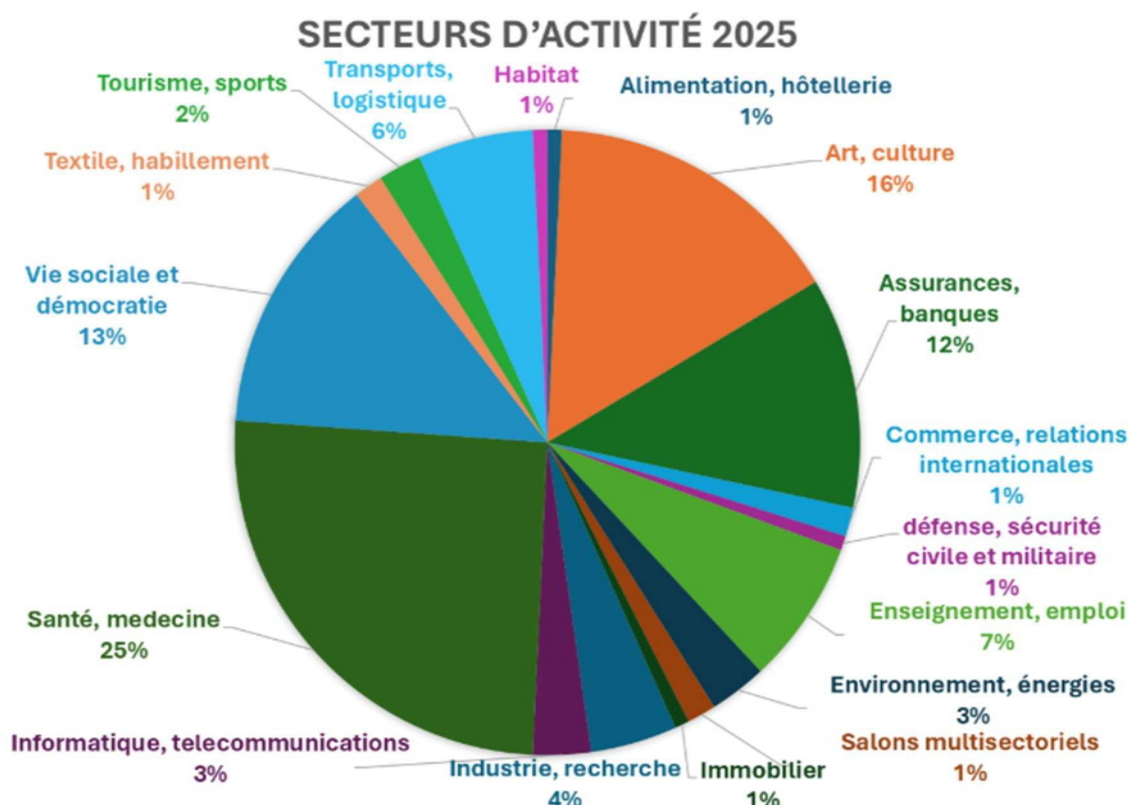
Ce budget annexe affiche des perspectives favorables et n'est plus subventionné, depuis 3 ans désormais, par le budget principal, permettant ainsi à la Ville de se mettre en conformité avec la réglementation propre à un service à caractère industriel et commercial et que le Préfet rappelait à la Ville, dans le cadre de son contrôle de légalité depuis de très nombreuses années.

Le Palais du Pharo, équipement emblématique de Marseille, accueille des manifestations professionnelles d'audience nationale et internationale dans les domaines bancaire, médical, de la recherche, de l'industrie, ainsi que nombre de grands évènements.

En 2025, malgré une conjoncture économique toujours difficile et un contexte géopolitique mondial tendu, l'attractivité de la Marseille a permis à l'activité événementielle de se maintenir et de conserver la dynamique apportée par les JO. Les efforts de gestion entrepris par la rationalisation des dépenses d'exploitation et concomitamment la refonte des tarifs approuvée par la délibération du 16 février 2024, complétée de la révision de la facturation des prestations annexes en 2025 ont permis d'atteindre un objectif financier de produits d'exploitation permettant de dégager un résultat excédentaire.

Par ailleurs, le Palais du Pharo s'est engagé dans une démarche de certification Norme ISO 2021 pour l'intégration de pratiques durables dans la gestion des évènements, répondant ainsi aux attentes des organisateurs et des publics du secteur. L'obtention de cette norme prévue courant 2026 permet d'envisager une visibilité plus grande de cet équipement et de conforter les perspectives favorables pour 2027, par une politique commerciale étudiée et volontariste.

Enfin, dans un secteur où la concurrence ne se limite pas au territoire local, le Palais du Pharo doit maintenir un haut niveau de qualité. La modernisation des outils de travail et, en particulier, le système de sonorisation de l'auditorium et la régulation thermique des bâtiments demeurent des priorités. Ces évolutions devraient commencer à se concrétiser en 2026, le budget d'investissement augmentant de manière sensible de ce fait ; une nouvelle AP de l'ordre de 3 M€ est votée concomitamment au vote du budget primitif.



Les secteurs d'activité concernés par les locations en 2025 ont été les suivants :

## La section d'exploitation

### ● Les dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation prévues en 2026 (soit 3,15 M€) augmentent de près de 10 % par rapport à 2025.

Les frais de personnel diminuent modérément ; ils s'élèvent à 0,360 M€ en 2026 contre 0,388 M€ en 2025, soit -29 k€, en l'absence de variation d'effectif notable et sont en cohérence avec le budget 2025 consommé.

Les charges à caractère général restent quasiment stables (+30 k€) autour de 1,5 M€ ; elles comprennent les principaux coûts de revient liés à la fréquentation de l'équipement : principalement les dépenses de sécurité (0,45 M€), les frais de nettoyage des locaux (0,40 M€), les prestations de régie audiovisuelle (0,13 M€), les fluides (0,17 M€) et les frais de maintenance et d'entretien des bâtiments (0,35 M€).

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2026 s'établit à 5,45 M€, composé de prêts à taux fixes et variables. L'estimation des charges financières, qui s'élèvent à 0,115 M€, est en légère baisse (-23 k€), malgré l'application d'une marge de sécurité de 0,5 % sur les prêts à taux variable, selon la même méthode que sur le budget principal.

La progression des dépenses est donc uniquement liée aux mouvements d'ordre vers la section d'investissement (amortissement et virement) qui permettent de financer, en partie, les travaux prévus pour ce millésime, à hauteur de 1,145 M€ (+335 k€).

- **Les recettes**

Les recettes réelles d'exploitation progressent de près de 300 k€ de 2025 ; elles représentent 3,15 M€, contre 2,86 M€ en 2025.

C'est notamment une progression des produits de la location des salles du Pharo qui s'établissent à 2,8 M€ en prévision 2026, soit +105 k€ (+ 4%), en adéquation avec les réalisations 2025. Ces produits représentent 89,5% des recettes réelles d'exploitation.

## La section d'investissement

- **Les dépenses**

Les dépenses d'investissement (1,36 M€) sont en hausse (0,32 M€), par rapport au BP 2025.

Les dépenses d'équipement, dont le montant s'élève à 0,530 M€, sont en hausse de (0,3 M€) par rapport au BP 2025. Ceci s'explique essentiellement par la création d'une nouvelle opération globale de modernisation des espaces congrès du Palais du Pharo, après une période d'analyse des besoins pour repenser le projet global et les améliorations nécessaires à cet équipement, pour offrir des conditions d'accueil optimales aux divers publics et rester ainsi un équipement haut de gamme, répondant aux exigences du marché.

La section d'investissement porte, par ailleurs, en 2026, des crédits (230 k€), pour la conservation du bâti et les petites acquisitions de matériels nécessaires à l'exploitation des espaces.

Par ailleurs, le stock de dette a diminué de 37 % entre le 01/01/2021 et 01/01/2026. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,815 M€. Il est en hausse de 21 k€ par rapport à 2025, du fait du profil d'amortissement de certains prêts. Deux emprunts CEPAC sont effectivement à amortissement progressif.

- **Les recettes**

Les recettes d'investissement (1,36 M€) progressent de 320 M€ en 2026 du fait de l'autofinancement, dégagé par la section de fonctionnement (1,145 M€, dont 1,08 M€ de virement).

Pour le reste, il s'agit principalement du recours à l'emprunt, soit 216 k€ pour équilibrer la section d'investissement, celui-ci diminuant de 14 k€ par rapport au BP 2025.

## BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (NOMENCLATURE M57)

<b>BUDGET ANNEXE OPERA- ODEON</b>				
<b>(Mouvements réels et ordre en M€)</b>				
	<b>SECTIONS</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Évolution BP 2026 /BP 2025</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Exploitation</b>	25,14	24,70	-1,8 %
	<b>Investissement</b>	3,14	2,51	-20,2 %
	<b>TOTAL</b>	<b>28,28</b>	<b>27,21</b>	<b>-3,8 %</b>
<b>Recettes</b>	<b>Exploitation</b>	25,14	24,70	-1,8 %
	<b>Investissement</b>	3,14	2,51	-20,1 %
	<b>TOTAL</b>	<b>28,28</b>	<b>27,21</b>	<b>-3,8 %</b>

Le projet artistique et culturel, en lien avec le processus de transformation profond engagé dès 2023, visant à obtenir à terme le Label Opéra National en Région de la part de l'État, demeure d'actualité, pour cet équipement que l'on peut considérer comme de rang métropolitain. Il permettra de s'inscrire dans la cadre d'une évolution du fonctionnement interne et la gestion de cet équipement emblématique de Marseille.

Ce projet doit se décliner en moyens humains et financiers et intégrer une étude des publics de l'Opéra et de l'Odéon actuels et à venir, des reconfigurations de bâtiments et des travaux significatifs pour se déployer, ainsi qu'un changement de statut incontournable pour l'obtention et la montée en puissance de financements complémentaires (publics et privés), et ce, afin de ne pas faire peser, sur la seule collectivité municipale, les coûts d'exploitation et d'équipements. L'analyse des options possibles pour ce changement de statut devrait se faire concomitamment au chantier envisagé, sur la durée des grands travaux de l'Opéra de Marseille. Cette phase opérationnelle est amorcée pour les études préalables aux travaux en 2026.

Ainsi, la municipalité réaffirme son ambition d'un outil performant au service des artistes et des publics, ouvert à toutes et à tous, avec un rayonnement fort tant sur le plan local, national qu'international et un développement des captations audiovisuelles pour élargir la diffusion et les ressources.

Après avoir célébré, en 2025, le centenaire de l'Opéra, le projet de budget primitif 2026 prévoit de consolider la venue d'un nouveau public, de renforcer la place de l'Opéra de Marseille dans le champ lyrique, en développant des coproductions avec les théâtres nationaux. Ce budget intègre une subvention du budget principal de 21,6 M€ en recettes de fonctionnement.

### La section de fonctionnement

- **Les dépenses**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2026 (24,70 M€) diminuent de 0,44 M€ par rapport à 2025. En effet, les charges de personnel s'élèvent à 19,04 M€, soit une baisse de 0,51 M€ par rapport à 2025. Elles se répartissent entre le personnel non permanent (intermittents) pour 4,5 M€, le personnel permanent pour 14 M€ et des frais indirects (cotisations AGESEA, titres restaurant et transports), pour 0,54 M€.

Cette évolution résulte du recalibrage du budget des personnels permanents au regard de l'atterrissage 2025 en exécution (13,7 M€), le volume budgétaire des non permanents restant très proche de celui de 2025.

Les charges à caractère général diminuent de 0,3 M€ (2,9 M€ contre 3,2 M€ en 2025). Ceci s'explique par la diminution du recours aux prestataires extérieurs, l'optimisation de son exploitation et la rationalisation de sa gestion et de sa programmation.

Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2026 s'élève à 6,28 M€. Les charges financières (0,16 M€) sont en baisse de 24,5 % (soit - 47 k€ par rapport à 2025).

Enfin, le volume des mouvements d'ordre vers la section d'investissement (amortissements et virement) représente 2,37 M€ et progresse de 0,37 M€.

- **Les recettes**

Hors subvention du budget principal, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3,1 M€ en 2026. Les recettes commerciales (produits de la billetterie et accessoirement produits des salles et espaces), soit 2,2 M€, augmentent de 128 k€ par rapport à 2025.

Les atténuations de charges (part employés pour les titres restaurants et transports ainsi que les remboursements sur charges et rémunérations) représentent 0,45 M€, en progression de 0,2 M€.

Le budget prévoit une subvention du budget principal, à hauteur 21,6 M€, en diminution de 0,5 M€ ; elle représente 87% des recettes de fonctionnement.

Parallèlement les financements extérieurs se contractent avec une diminution de 0,28 M€. En effet, seule l'inscription de la subvention de la DRAC est maintenue à hauteur 431 k€, aucun financement n'étant attendu du Conseil Départemental des Bouches du Rhône en 2026, malgré les demandes réitérées (pour rappel cette participation s'élevait à 1,2 M€ au BP 2020).

## La section d'investissement

- **Les dépenses**

Les dépenses d'investissement (2,5 M€) sont en diminution par rapport au BP 2025 (-667 k€).

Pour autant un volume d'études (270 k€) est inscrit pour préparer les travaux de réaménagement de l'Opéra (opération globale valorisée à 45,3 M€), afin de permettre sa rénovation intérieure complète. Une programmation « Hors les murs » est envisagée pour cette période particulière.

Par ailleurs, un volume de 565 k€ est prévu pour les installations exploitées pour les productions et représentations de l'Opéra et de l'Odéon, pour l'acquisition de matériels, mobiliers. 400 k€ sont dédiés à la conservation et aux réparations des bâtiments et des réseaux.

Le stock de dette a diminué de 38 % entre le 01/01/2021 et 01/01/2026. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,21 M€ en 2026, soit un niveau équivalent à celui de 2025.

- **Les recettes**

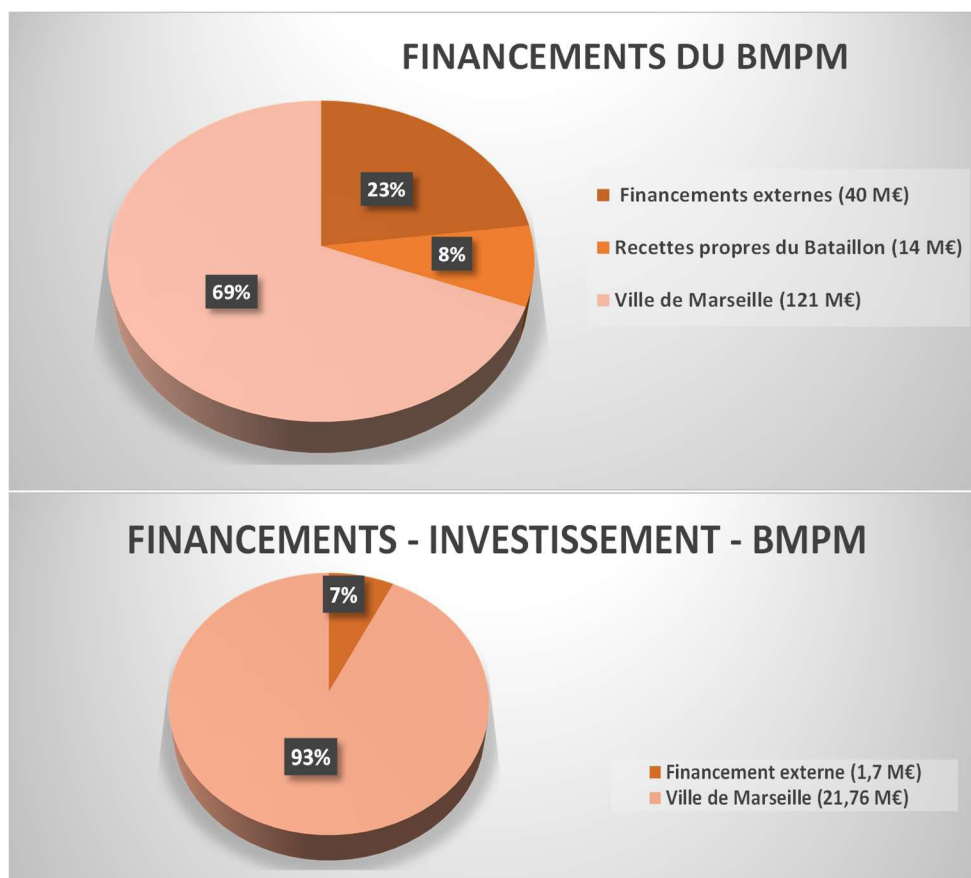
Les recettes réelles d'investissement (2,5M€) sont en diminution (- 0,63 M€) par rapport à 2025.

Les inscriptions de subventions d'équipement sont en diminution de 337 k€, aucun financement n'est attendu du Conseil Départemental ou de l'État, les prévisions de 2025 n'ayant malheureusement pas été concrétisées.

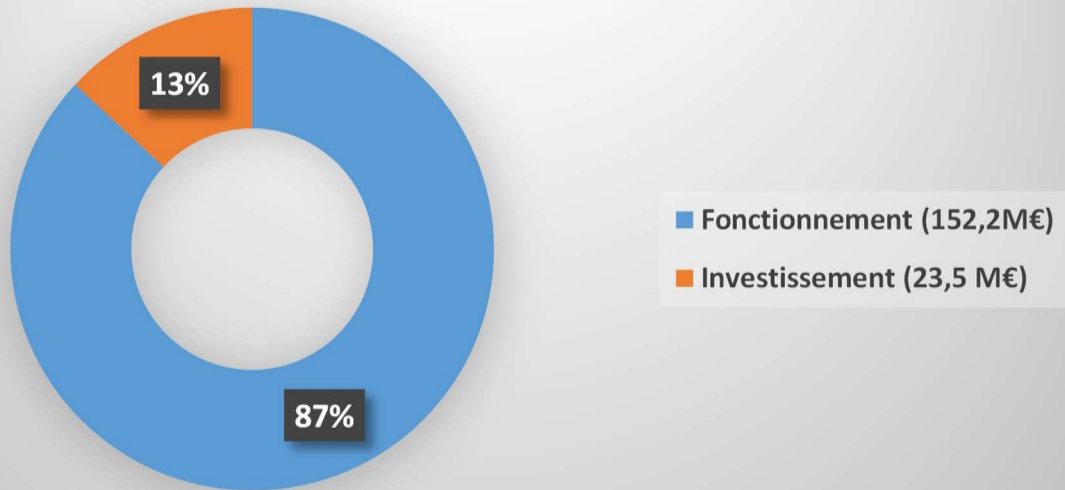
## ANNEXE BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE

Les financements du Bataillon et la part de la Ville :

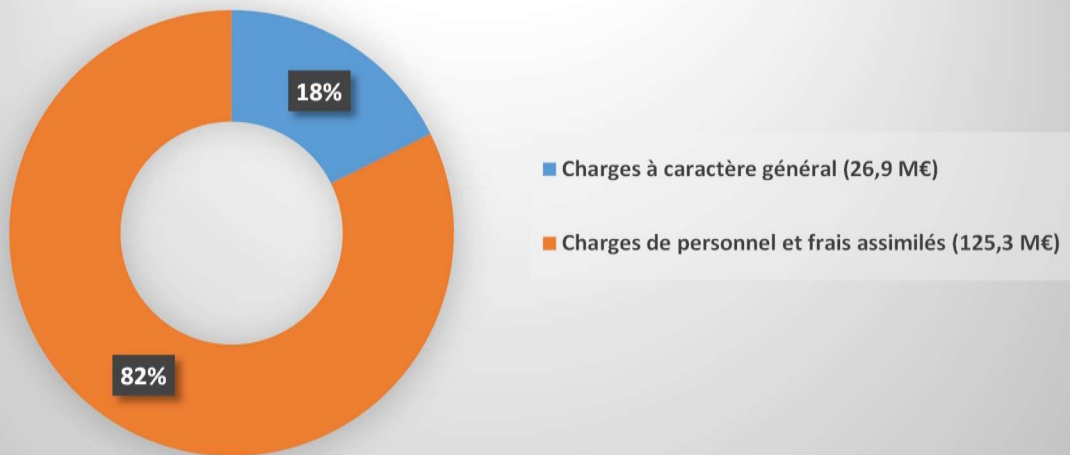
FINANCEMENTS DU BMPM				
	Fonctionnement	Investissement	Cumul	%
<b>Ville de Marseille</b>	<b>99 243 890</b>	<b>21 764 427</b>	<b>121 008 317</b>	<b>68,87 %</b>
Métropole AMP	12 956 943	700 000	13 656 943	7,75 %
État (dont TSCA Fonctionnement)	15 750 000	135 710	15 885 710	9,02 %
Département des Bouches-du-Rhône	10 000 000	854 194	10 854 194	6,16 %
Région	0	0	0	0,00 %
Financements externes	38 706 943	1 689 904	40 396 847	22,93 %
Recettes propres du Bataillon	14 287 895		14 287 895	8,11 %
<b>Sous-total Financements</b>	<b>52 994 838</b>	<b>1 689 904</b>	<b>54 684 742</b>	<b>31,13 %</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>152 238 728</b>	<b>23 454 331</b>	<b>175 693 059</b>	<b>100,00 %</b>



## Répartition dépenses BMPM



## Répartition dépenses fonctionnement - BMPM



## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	150 807 362	53 329 838
RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 431 366	0

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>152 238 728</b>	<b>53 329 838</b>
--	--------------------	-------------------

#### INVESTISSEMENT

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	23 454 331	1 689 904
RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 454 331</b>	<b>1 689 904</b>
---	-------------------	------------------

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>175 693 059</b>	<b>55 019 742</b>
------------------------	--------------------	-------------------

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**  
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR + vote)	évolution BP à BP
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	21 771 411	1 431 366	25 432 625	26 863 991	3 661 214
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	117 354 263		125 319 737	125 319 737	7 965 474
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 000		55 000	55 000	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500			0	-1 500
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>139 182 174</b>	<b>1 431 366</b>	<b>150 807 362</b>	<b>152 238 728</b>	<b>11 625 188</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR + vote)	évolution BP à BP
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	40 000		0		-40 000
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 132 300		2 424 200		1 291 900
73	IMPÔTS ET TAXES	15 375 000		15 750 000		375 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 156 943		23 291 943		-865 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 237 000		11 863 695		1 626 695
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		0		0
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>50 941 243</b>	<b>0</b>	<b>53 329 838</b>	<b>0</b>	<b>2 388 595</b>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	évolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 460 000	1 606 751	-853 249
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 600 000	2 000 000	-600 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 282 712	15 305 427	1 022 715
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 889 000	4 542 153	1 653 153
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>22 231 712</b>	<b>23 454 331</b>	<b>1 222 619</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	évolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	4 025 000	1 689 904	-2 335 096
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 025 000</b>	<b>1 689 904</b>	<b>-2 335 096</b>

# VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
011	60611	Eau et assainissement	330 000
	60612	Énergie – Électricité	2 000 000
	60621	Combustibles	40 300
	60622	Carburants	1 491 500
	60623	Alimentation	3 533 554
	60628	Autres fournitures non stockées	209 000
	60631	Fournitures d'entretien	115 500
	60632	Fournitures de petit équipement	1 964 138
	60636	Vêtements de travail	335 095
	6064	Fournitures administratives	73 500
	60661	Médicaments	215 000
	60662	Vaccins et sérums	24 000
	6068	Autres matières et fournitures	1 016 000
	6132	Locations immobilières	3 824 130
	61358	Autres	1 048 250
	614	Charges locatives et de copropriété	532 564
	61521	Terrains	42 953
	615221	Bâtiments publics	466 837
	615228	Autres bâtiments	121 775
	615232	Réseaux	45 000
	61551	Matériel roulant	646 000
	61558	Autres biens mobiliers	1 003 200
	6156	Maintenance	2 245 900
	6161	Primes d'assurance multirisques	743 220
	6182	Documentation générale et technique	32 000
	6184	Versements à des organismes de formation	643 500
	6185	Frais de colloques et séminaires	7 000
	6188	Autres frais divers	46 400
	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	15 000
	6227	Frais d'actes et de contentieux	850
	6228	Divers	773 454
	6238	Divers	106 705
	6241	Transports de biens	6 000
	6247	Transports collectifs du personnel	15 000
6248	divers	65 000	
6251	Voyages, déplacements et missions	90 000	
6255	Frais de déménagement	130 000	
6262	Frais de télécommunications	700 100	
6281	Concours divers (cotisations...)	16 700	
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000	
6288	Autres services extérieurs	707 500	
<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>		<b>25 432 625</b>
Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
012	6218	Autre personnel extérieur	112 115 000
	6331	Versement mobilité	76 222
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 260
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	36 544
	64111	Rémunération principale	1 745 341
	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	58 552
	64113	NBI	4 884
	64118	Autres indemnités	914 808
	64131	Rémunérations	8 084 504
	64138	Primes et autres indemnités	390 835
	6417	Apprentis	3 248
	6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	853 716
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	709 428
	64731	Allocations de chômage versées directement	0
	64732	Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C.	0
	6475	Médecine du travail, pharmacie	150 000
	6488	Autres charges	158 395
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>		<b>125 319 737</b>
65	657381	Autres établissements publics	40 000
	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	15 000
	65888	Secours autres	0
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>55 000</b>
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>150 807 362</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>			<b>1 431 366</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>152 238 728</b>

# VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	0
<b>013</b>	<b>ATTÉNUATIONS DE CHARGES</b>		<b>0</b>
70	706888	Autres prestations de services	448 200
	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	0
	70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	0
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	1 976 000
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		<b>2 424 200</b>
73	7328	Autres fiscalités reversées	15 750 000
<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>		<b>15 750 000</b>
74	74718	Autres participations de l'état	35 000
	7473	Participations des départements	10 000 000
	74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943
	74888	Participations d'autres organismes	300 000
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>23 291 943</b>
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	11 863 695
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>11 863 695</b>
77	73	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	0
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>53 329 838</b>
<b>RESTES A REALISER N-1</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>53 329 838</b>

**VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES**

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
20	2031	Frais d'études	770 000
	2033	Frais d'insertion	0
	2051	Concessions et droits similaires	836 751
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>1 606 751</b>
204	204111	Biens mobiliers, matériel et études	2 000 000
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>		<b>2 000 000</b>
21	2128	Autres agencements et aménagements	939 000
	21315	Centres d'incendie et de secours	1 236 000
	21318	Autres bâtiments publics	1 627 847
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	0
	21538	Autres réseaux	700 000
	21561	Matériel roulant	3 863 167
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 427 278
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	740 459
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	80 000
	21838	Autre matériel informatique	1 198 650
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	501 276
	2185	Matériel de téléphonie	250 015
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 741 735
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>15 305 427</b>
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	702 000
	2313	Constructions	3 318 000
	238	Avances versées sur commandes immobilisations corporelles	522 153
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>4 542 153</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>23 454 331</b>

# VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉTAIL DES RECETTES

Chap	article	libellé	Propositions nouvelles
13	1311	Subventions d'investissement - Etat	135 710
	1313	Subventions d'investissement - Département	312 255
	13151	Subventions d'investissement - GFP de rattachement	700 000
	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	541 939
13	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES</b>		<b>1 689 904</b>
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 689 904</b>

**PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE**

**FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Chap	article	libellé	12 INCENDIE ET SECOURS	TOTAL BP	
011	60611	Eau et assainissement	330 000	330 000	
	60612	Énergie – Électricité	2 000 000	2 000 000	
	60621	Combustibles	40 300	40 300	
	60622	Carburants	1 491 500	1 491 500	
	60623	Alimentation	3 533 554	3 533 554	
	60628	Autres fournitures non stockées	209 000	209 000	
	60631	Fournitures d'entretien	115 500	115 500	
	60632	Fournitures de petit équipement	1 964 138	1 964 138	
	60636	Vêtements de travail	335 095	335 095	
	6064	Fournitures administratives	73 500	73 500	
	60661	Médicaments	215 000	215 000	
	60662	Vaccins et sérums	24 000	24 000	
	6068	Autres matières et fournitures	1 016 000	1 016 000	
	6132	Locations immobilières	3 824 130	3 824 130	
	61358	Locations mobilières	1 048 250	1 048 250	
	614	Charges locatives et de copropriété	532 564	532 564	
	61521	Terrains	42 953	42 953	
	615221	Bâtiments publics	466 837	466 837	
	615228	Autres bâtiments	121 775	121 775	
	615232	Réseaux	45 000	45 000	
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	646 000	646 000	
	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 003 200	1 003 200	
	6156	Maintenance	2 245 900	2 245 900	
	6161	Primes d'assurance multirisques	743 220	743 220	
	6182	Documentation générale et technique	32 000	32 000	
	6184	Versements à des organismes de formation	643 500	643 500	
	6185	Frais de colloques et séminaires	7 000	7 000	
	6188	Autres frais divers	46 400	46 400	
	62261	Honoraires	15 000	15 000	
	6227	Frais d'actes et de contentieux	850	850	
	6228	Divers	773 454	773 454	
	6238	Frais divers de publicité, publications et relations publiques	106 705	106 705	
	6241	Transports de biens	6 000	6 000	
	6247	Transports collectifs	15 000	15 000	
	6248	Frais de transports divers	65 000	65 000	
	6251	Voyages, déplacements et missions	90 000	90 000	
	6255	Frais de déménagement	130 000	130 000	
	6262	Frais de télécommunications	700 100	700 100	
	6281	Concours divers (cotisations...)	16 700	16 700	
	6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000	10 000	
	6288	Autres services extérieurs	707 500	707 500	
		<b>011</b>	<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>25 432 625</b>	<b>25 432 625</b>
	012	6218	Autre personnel extérieur	112 115 000	112 115 000
6331		Versement de transport	76 222	76 222	
6332		Cotisations versées au F.N.A.L.	18 260	18 260	
6336		Cotisations au centre national et aux centres de gestion	36 544	36 544	
64111		Rémunération principale	1 745 341	1 745 341	
64112		Supplément familial de traitement et indemnités de résidence	58 552	58 552	
64113		NBI	4 884	4 884	
64118		Autres indemnités	914 808	914 808	
64131		Rémunérations	8 084 504	8 084 504	
64138		Primes et autres indemnités	390 835	390 835	
6417		Apprentis	3 248	3 248	
6451		Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	853 716	853 716	
6453		Cotisations aux caisses de retraites	709 428	709 428	
64731		Allocations de chômage versées directement	0	0	
64732		Charges sociales versées aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	
6475		Médecine du travail, pharmacie	150 000	150 000	
6488	Autres charges	158 395	158 395		
	<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>	<b>125 319 737</b>	<b>125 319 737</b>	
65	65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics	40 000	40 000	
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 000	15 000	
	65888	Charges autres	0	0	
	<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>	
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	
	<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>			<b>150 807 362</b>	<b>150 807 362</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>			<b>1 431 366</b>	<b>1 431 366</b>	
<b>DEPENSES CUMULEES</b>			<b>152 238 728</b>	<b>152 238 728</b>	

## PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap	article	libellé	12 INCENDIE ET SECOURS	TOTAL BP
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	0	0
	<b>013</b>	<b>ATTÉNUATIONS DE CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
70	706888	Autres prestations de services	448 200	448 200
	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	0	0
	70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	0	0
	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	1 976 000	1 976 000
	<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>2 424 200</b>	<b>2 424 200</b>
73	7328	Autres fiscalités reversées	15 750 000	15 750 000
	<b>73</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>15 750 000</b>	<b>15 750 000</b>
74	74718	Autres participations de l'état	35 000	35 000
	7473	Participations des départements	10 000 000	10 000 000
	74751	Participations des groupements de collectivités - GFP de rattachement	12 956 943	12 956 943
	74888	Participations d'autres organismes	300 000	300 000
	<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>23 291 943</b>	<b>23 291 943</b>
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	11 863 695	11 863 695
	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>11 863 695</b>	<b>11 863 695</b>
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	0	0
	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			<b>53 329 838</b>	<b>53 329 838</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES CUMULEES</b>			<b>53 329 838</b>	<b>53 329 838</b>

## PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

### INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap	article	libellé	12 INCENDIE ET SECOURS	18 - Autre interventions protections des personnes	(*) 551 - Parc privé de la Collectivité	TOTAL BP
20	2031	Frais d'études	700 000		70 000	770 000
	2033	Frais d'insertion	0			0
	2051	Concessions et droits similaires	836 751			836 751
	<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 536 751</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>1 606 751</b>
204	204111	Biens mobiliers, matériel et études	2 000 000			2 000 000
	<b>204</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>
21	2128	Autres agencements & aménagements	839 000		100 000	939 000
	21315	Bâtiments Incendie et Secours	1 236 000			1 236 000
	21318	Autres bâtiments publics	1 027 847		600 000	1 627 847
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	0			0
	21538	Autres réseaux	700 000			700 000
	21561	Matériel roulant	3 863 167			3 863 167
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 427 278			2 427 278
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	660 459	80 000		740 459
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	50 000		30 000	80 000
	21838	Matériel de bureau et matériel informatique	1 198 650			1 198 650
	21848	Mobilier	501 276			501 276
	2185		250 015			250 015
2188	Autres immobilisations corporelles	1 741 735			1 741 735	
	<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 495 427</b>	<b>80 000</b>	<b>730 000</b>	<b>15 305 427</b>
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	702 000			702 000
	2313	Constructions	3 318 000			3 318 000
	238	Avances versées sur commandes	522 153			522 153
	<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>4 542 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 542 153</b>
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>			<b>22 574 331</b>	<b>80 000</b>	<b>800 000</b>	<b>23 454 331</b>

(\*) travaux logements de fonction des Marins-Pompiers

### INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap	article	libellé	12 INCENDIE ET SECOURS	18 - Autre interventions protections des personnes	* 551 - Parc privé de la Collectivité	TOTAL BP
13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat	135 710			135 710
	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Départements	312 255			312 255
	13151	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - GFP de rattachement	700 000			700 000
	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres				0
	1321	Subventions d'investissement recues - Etat				0
	1322	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions				0
	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département	541 939			541 939
	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	0			0
	<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES</b>	<b>1 689 904</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 689 904</b>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			<b>1 689 904</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 689 904</b>

Budget Primitif  
Rapport de présentation  
**2026**

marseille.fr

---